

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

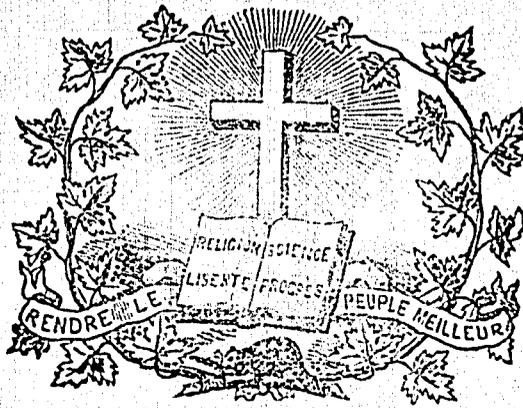
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume II.

Montréal, (Bas-Canada) Juin, 1858.

No. 6.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—Poésie: Le catéchisme.—Le chant du chêne, par A. Brizeux.—La St. Jean-Baptiste par le vicomte Walsh.—ÉDUCATION.—Pédagogie: De l'emploi du temps dans les écoles, par J. J. Rapin. (suite).—Exercices pour les yeux des écoles.—Vers à apprendre par cœur: La cigale et la fourmi, La colombe, Le chamois, Le cerf, Le cerf-volant, La cigale, La fourmi et la colombe, Le chamois, Le cerf, Le cerf-volant, La cigale, La fourmi et la colombe. —Lectures: L'homme et la fourmi, La colombe, Le chamois, Le cerf, Le cerf-volant, La cigale, La fourmi et la colombe. —Statistiques pour exercer la mémoire des chiffres et former au calcul. —AVIS OFFICIELS: Avis aux secrétaires des écoles concernant le recensement de 1857. —Nominations. —École normale Jacques-Cartier. —Bureau des examinateurs catholiques de Québec. —Érection de municipalités scolaires. —Diplômes accordés par les bureaux d'examineurs catholiques de Montréal et de Québec et par ceux des districts de Trois-Rivières, de L'Amouraska et de Stanstead. —Dons faits à la bibliothèque du département. —BIBLIOTHÈQUE: Séance annuelle de l'Université McGill. —Récompenses. —Architecture des écoles. (suite). —Cinquième conférence des instituteurs de la circonscription de Québec, (suite). —Lecture de M. Dallaire sur la discipline et l'enseignement. —Rapport du surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada pour 1858. (suite). —Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la Province, (suite et fin). —Petite revue mensuelle. —État des sommes payées par le Département de l'Instruction Publique du 1er janvier au 31 mai 1858. —ANNONCES.

LE CHANT DU CHÊNE.

De feuilles et de glands les branches sont couvertes,
Amis, chantons le chêne, honneur des forêts vertes:
Malheur à qui détruit ce géant des grands bois!
Bretagne, tu n'étais qu'ombrages autrefois.

Songez aux anciens dieux, songez aux anciens prêtres,
Sous les chênes sacrés sont couchés nos ancêtres.
Ouvrez la dure écorce, et vous verrez encor
La druidesse blonde et sa faucille d'or.

Arbres toujours sacrés! chaque nuit sur leurs branches
Les morts vont en pleurant sécher leurs toiles blanches,
Et les joyeux lutins, autour de leur vieux tronc,
Les petits mains velus viennent danser en rond.

Un chêne de cent ans avec son grand feuillage,
Un Breton chevelu dans la force de l'âge
Sont deux frères jumeaux, au corps dur et noueux,
Deux frères pleins de sève et de vigueur tous deux.

J'ai vu dans la Cornouaille un chêne dont la tête
Arrêtait le vent d'ouest, ce vent que rien n'arrête,
Et deux lutteurs de Scaër si fermes sur leurs pieds
Que leurs pieds dans la terre étaient comme liés.

Si l'âge fait tomber ce géant de Cornouaille,
Dans ses immenses flancs qu'un navire se taille:
A l'éuvre, charpentiers; puis, venez, matelots!
Le roi de la colline est aussi roi des flots.

Sur le noble cadavre en foule qu'on se rue!
Façonnons des fléaux, des pieux, une charrue;
Mais d'abord élevons à l'angle des chemins
L'arbre où l'Expunteur laissa clouer ses mains.

Vous mettez sur ma tombe un chêne, un chêne sombre,
Et le rossignol noir y chantera dans l'ombre:
"Morgan repose ici le barde aux cheveux blancs,
"Celui-là dans son cœur il aimait les Bretons."

A. BRIZEUX.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LE CATECHISME.

LA PAYSANNE.

Vos habits sont poudreux, votre front est noir,
Ancien clerc d'Arzanno, d'où venez-vous ainsi?

LE VOYAGEUR.

D'un pays lointain, jeune femme,
Où l'étude attirait mon âme.

LA PAYSANNE.

Et qu'apprend-on si loin?—Mais la cloche a sonné,
Entrons au catéchisme avec mon fils aîné.

LE VOYAGEUR.

A douze ans, nature soumise,
J'avais ma place en cette église!

LA PAYSANNE.

Oh! on dit le *Credo*, symbole fort et doux:
Plus que tous ces enfants, ami, que savez-vous?

A. BRIZEUX.

La Fête de St. Jean-Baptiste.

24 JUIN.

Quand les prophéties qui avaient annoncé la venue du Sauveur furent accomplies, quand les jours de la Rédemption furent proches, il se fit en Israël un mouvement religieux. Les hommes, pour se rendre plus dignes de recevoir le Messie qui leur était si positivement annoncé, voulaient devenir meilleurs, et, à cette époque d'attente, sentaient le besoin de ramener leurs pensées vers le Seigneur.

Avant que le soleil n'apparaisse au ciel, alors qu'il est encore caché par les monts, on devine, aux teintes vives de l'orient, que le grand astre va venir répandre sur la terre la lumière, la chaleur et la vie : il en était de même dans le monde au moment où le salut allait descendre d'en haut sur les hommes ; on ne le voyait pas encore, mais on le devinait, et, comme la brise qui procède le lever du jour, agite le feuillage des arbres et les fleurs sur leurs tiges, de même, avant que le Soleil de justice se montrât aux regards, les cœurs frémissaient devant un souffle inconnu.

En ce temps-là, il y avait dans le temple de Jérusalem un juste qui avait nom Zacharie, qui était de la race d'Aaron, et marié à une sainte femme nommée Elisabeth. Tous les deux avaient trouvé grâce devant Dieu. Un jour que Zacharie avait soulevé le redoutable voile du temple, et avait pénétré dans le saint des saints pour y adorer le Très-Haut, l'ange Gabriel lui apparut, et lui dit : « Ne crains pas, Zacharie : ta prière est exaucée ; Elisabeth, ta femme, va concevoir et enfanter un fils. Tu lui donneras le nom de Jean ; il sera pour son père et sa mère l'objet d'une grande joie. Il sera grand devant le Seigneur ; il ne boira ni vin, ni rien de ce qui peut enivrer ; dès le sein de sa mère il sera rempli du Saint-Esprit, et il convertira beaucoup d'enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu.

— A quoi reconnaîtrai-je la vérité de vos paroles ? car je suis vieux, et Elisabeth, ma femme, est avancée en âge, demanda Zacharie au messager du ciel.

— Je suis Gabriel, répondit l'archange ; je suis toujours présent devant le Très-Haut, toujours prêt à exécuter ses ordres. C'est lui qui m'a envoyé vers toi pour te porter cette heureuse nouvelle. Mais comme tu n'as pas cru tout de suite à ma parole, tu demeureras muet jusqu'à l'accomplissement des promesses que je t'ai faites.

Zacharie s'inclina, et lorsqu'il releva la tête, l'archange avait disparu, était remonté vers le trône de Dieu. Quand le sacrificeur sortit du temple, on s'aperçut qu'il était devenu muet, et l'on inféra de là qu'il avait eu une vision ; car il était de croyance parmi les Hébreux que lorsqu'ils avaient une vision d'en haut, lorsqu'un ange ou Dieu lui-même leur apparaissait, ils couraient danger de mort ; ils croyaient qu'entre eux, habitants de la terre, et ceux du ciel, il existait une telle différence, qu'eux, condamnés aux larmes, ne pouvaient regarder Dieu, ou l'un de ses anges, sans risque de mourir.

Cependant Elisabeth mit au monde le fils qui lui avait été promis. Ses voisins et ses parents vinrent la voir pour la complimenter et lui témoigner leur joie, et le jour de la circoncision étant venu, ils voulurent le nommer Zacharie, comme son père ; mais Elisabeth s'y opposa, et dit : « C'est Jean qu'il doit être appelé, c'est Jean qui sera son nom. »

Zacharie fut consulté à ce sujet, et il allait écrire le nom de Jean, quand la parole lui fut soudain et miraculeusement rendue, et il s'écria : « Que le Dieu d'Israël soit béni ! il s'est souvent des promesses qu'il a faites à Abraham ; il va les accomplir, et le salut va venir au monde. » Puis, s'adressant à son nouveau-né, il lui dit : « Et toi, petit enfant, tu seras appelé prophète du Très-Haut ; tu marcheras devant le Seigneur pour lui préparer les voies, pour donner à son peuple connaissance du salut, afin qu'il obtienne la rémission de ses péchés. »

La Judée fut saisie d'étonnement à la vue d'une naissance accompagnée de tant de prodiges, et tous ceux et toutes celles qui étaient allés visiter Elisabeth s'en retournaient chez eux en se disant : « L'enfant que nous venons de voir dans son berceau est destiné à de grandes choses. » Et quand ils parlaient ainsi, ils avaient raison, car la main du Seigneur était étendue sur lui.

Or, l'enfant se fortifiait de corps et d'esprit, et, dès ses premiers jours, faisait pressentir ses hautes destinées : il dédaignait les jeux de son âge, fuyait le bruit, cherchait la solitude, et aimait le silence.

On ne sait pas à quel âge il quitta la maison paternelle pour aller vivre, jeûner, prier et baptiser dans le désert. Saint Chrysostôme et saint Jérôme croient que ce fut dès son enfance ; mais saint Paulin est d'un avis contraire, et pense que ce fut sous les yeux de Zacharie et d'Elisabeth qu'il apprit la loi de Moïse, et qu'il se prépara à la sainte mission de précurseur.

Quand il eut quitté le lieu de sa naissance ; quand, abandonnant tout, il se fut enfoncé dans les solitudes du désert, sa vie devint d'une extrême austérité : l'eau suintant des flancs du rocher ou jaillissant du sable, du miel sauvage, des racines et des sauterelles, composaient toute sa nourriture. Une rude tunique de poil de chameau, serrée autour de sa taille par une lanterne de cuir, était tout son vêtement.

C'est à Jean dans le désert qu'il faut faire remonter l'origine de la vie des anachorètes et des solitaires de la Thébaïde.

Après l'avoir ainsi tenu caché dans le désert, Dieu le manifesta au monde, en la quinzième année du règne de Tibère. Les rives

du Jourdain entendirent ses premières prédications, et bientôt la solitude perdit de son silence. Bientôt, dans les villes de Judée, se répandit le bruit qu'un homme extraordinaire, qu'un prophète convertissant les pécheurs par l'autorité de ses paroles, avait paru dans les lieux les plus sauvages, criant à tous : « Faites pénitence ! faites pénitence ! car le règne de Dieu est proche, et la cognée est déjà à la racine de l'arbre. »

Il y eut alors un besoin d'entendre cet homme dont tout le monde parlait, et des flots de peuple, de riches et de pauvres, de grands et de petits, se portèrent vers le désert.

À toute cette multitude, le Précurseur faisait confesser ses péchés, et à mesure que ceux qui avaient offensé le Seigneur s'en étaient repentis, il les faisait entrer dans les eaux du Jourdain, leur disant : « Croyez à celui que je suis venu annoncer ; c'est lui qui vous baptisera dans l'esprit et dans le feu, et qui vous accordera le pardon de vos péchés. »

« Les soldats et les publicains même glorifiaient Dieu dans la vertu de saint Jean, et marquaient autant d'empressement que le peuple pour recevoir son baptême. »

La réputation de saint Jean devint si grande, que plusieurs eurent la pensée qu'il pourrait bien être lui-même le Christ, le Messie depuis tant de siècles prédit par les prophètes ; mais Jean, dont l'humilité était aussi grande que la sainteté, rejeta bien loin de lui ce titre qui ne pouvait appartenir qu'au divin fils de Marie.

Jean le Baptiseur ou Baptiste n'avait jamais vu le Christ dont il annonçait la venue ; seulement les inspirations qu'il recevait d'en haut lui avaient appris que le Rédempteur serait celui sur lequel il verrait descendre le Saint-Esprit. Et lorsque Jésus vint avec d'autres Juifs pour recevoir le baptême de Jean, celui-ci, éclairé d'une lumière surnaturelle, s'humilia devant lui, disant : « C'est moi qui ai besoin d'être baptisé et purifié par vous. »

Mais le Christ insistant, le baptiseur obéit ; et lorsque Jésus fut entré dans le Jourdain, il lui répandit de l'eau sur la tête, et lui donna ainsi le baptême que sa humilité lui avait demandé.

À l'instant où l'eau tomba sur le front auquel appartient de toute éternité la couronne des mondes, le ciel s'entr'ouvrit au-dessus de la tête du baptisé, une gloire divine s'échappa d'en haut pour rayonner sur le Christ : le Saint-Esprit, sous la forme d'une blanche colombe, plana au-dessus de lui, et la voix de Dieu même proclama que celui-ci était son fils bien-aimé en qui il avait mis toutes ses complaisances.

Quelques temps après ce baptême, les Juifs obstinés envoyèrent une députation à Jean, pour lui demander s'il n'était pas le Messie. Il répondit aux hommes qui étaient venus vers lui : « Non, je ne suis ni le Christ, ni Elie, ni prophète ; je ne suis que la voix qui crie dans le désert : Préparez le sentier du Seigneur. »

Le lendemain, il s'expliqua encore plus clairement ; car voyant venir à lui Jésus, qui avait passé quarante jours dans le désert après avoir reçu le baptême, il s'écria : *Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde.*

« Hérode Antipas ayant épousé la femme de son frère encore vivant, avait causé un grand scandale dans tout le pays : Jean-Baptiste lui en parla avec sa force et son indépendance habituelles. Il reprocha en face à Hérode sa scandaleuse conduite. Le prince irrité de ce qu'il appelait son audace, se fit arrêter et mettre en prison. Captif et chargé de chaînes, ses disciples ne l'abandonnèrent pas. Hérode même, tout en lui laissant ses fers, était forcé au respect envers lui ; il l'écoutait en plusieurs choses, et suivait de temps en temps ses avis. Mais Herodiade, qui craignit toujours qu'Hérode ne le remit en liberté, cherchait une occasion favorable pour le faire mourir. Elle la trouva enfin : un jour que le roi donnait un grand festin pour l'anniversaire de sa naissance ; cette femme méchante et vindicative envoya Salomé, sa fille (qu'elle avait eue de Philippe son mari légitime), dans la salle du banquet, pour y danser devant Hérode et ses convives.

« La belle Salomé dansa si bien au gré du roi, qu'il la fit venir auprès de son trône, et lui promit de lui donner tout ce qu'elle demanderait, quand bien même ce serait la moitié de son royaume. Aussitôt elle sortit et alla redire à sa mère le succès qu'elle venait d'avoir, et la promesse que le roi lui avait faite, ajoutant : « Ma mère, que demanderai-je ? »

« La tête de notre ennemi, la tête de Jean le Baptiseur, » répondit Hérodiade. Et Salomé, accoutumée à trembler devant sa mère, retourna dans la salle, et dit à Hérode : « Seigneur, donnez-moi, dans ce plat, la tête de Jean le prisonnier. »

« Hérode, dit don Calmet, fut fâché de cette demande ; mais n'osant manquer de parole devant sa compagnie, il ordonna qu'on allât couper la tête à Jean le Baptiseur. Cet ordre fut exécuté sur-le-champ. Le bourreau donna le chef sanglant du Saint à Salomé, et Salomé le porta à sa mère, qui lui perça la langue avec une aiguille d'or qui retenait ses cheveux. »

« Cette mort arriva, à ce que l'on croit, sur la fin de la trente et unième année de Péro vulgaire, ou au commencement de l'an 32. Le festin dont parle l'Evangile se fit probablement à Maqueronte, où saint Jean était en prison, et où il fut décapité. »

L'Eglise fait deux fêtes de Saint Jean-Baptiste, l'une de sa *nativité*, l'autre de sa *décollation*. La première est la plus chérie, et il devait en être ainsi : l'ange Gabriel n'avait-il pas prédit à Zacharie que la naissance de son fils serait une cause de joie ? L'institution de cette solennité est fort ancienne, puisque saint Augustin assure que les fidèles l'avaient reçue des apôtres eux-mêmes.

C'est le 24 juin que l'on célèbre cette fête ; elle vient au milieu des plus longs et des plus beaux jours de l'année ; dans les villes, dans les campagnes, il y a de grandes, de bruyantes réjouissances, quand arrive la *Saint Jean* : sur les places publiques des cités et des villages, sur le haut des coteaux, dans le creux des vallées, on allume des feux de joie, et toute la nuit perd son silence et son repos devant l'allégresse des populations.

A la campagne, on apporte à la dame châtelaine une torche de paille enroulée et enjolivée de fleurs ; puis, suivie de toute sa famille, elle descend les marches du perron ; le maire de la commune allume le flambeau rustique, et la noble dame met le feu à une haute pyramide de fagots... Avant que cet immense bûcher soit allumé, le curé avec son vicaire, ses chantres, ses choristes, sa croix et sa bannière a fait trois fois le tour du feu de joie... Bientôt de gros nuages de fumée blanche sortent des flancs du bûcher, s'élèvent en se roulant sur eux-mêmes et se dessinent sur le ciel ; bientôt de longues gerbes de flamme les suivent et répandent une vive clarté dans les airs et sur la toule agitée, qui, se tenant par la main, forme un énorme cercle autour de la pyramide brûlante.

L'Eglise a eu devoir décerner à saint Jean les honneurs de martyr, comme à saint Etienne, aux apôtres ; car avant le sixième siècle, la fête de la décollation de Saint Jean était appelée *Passion*, comme on le voit dans les anciens sacramentaires de Rome, sous le pape Gélase ; mais depuis saint Grégoire le Grand, elle a retenu dans l'Eglise latine le nom de *Décollation*. On peut juger de la dévotion que les fidèles ont toujours eue pour le Précurseur par la multitude des églises mises sous son invocation dans tous les pays du monde. Et il était juste qu'il en fût ainsi ; car Jésus-Christ lui-même a pris soin de le louer ; c'est lui qui a dit du juste qui l'avait baptisé, que « ce juste était une lampe ardente et répandant la clarté ; que cet homme n'était pas semblable à un roseau agité par le vent, mais un vrai prophète, un ange que Dieu devait envoyer devant le Christ pour lui préparer la voie ; qu'il était Eüe, celui qu'on attendait ; qu'en lui se terminaient les prophètes et la loi ; qu'en un mot, si l'on en exceptait celui qui avait commencé à paraître depuis lui, c'est-à-dire le divin Sauveur lui-même, il n'y avait pas, parmi les hommes nés de la femme, un seul qui fût plus grand que Jean-Baptiste. »

VICOMTE WALSH.

EDUCATION.

PÉDAGOGIE.

DE L'EMPLOI DU TEMPS DANS LES ÉCOLES.

Du plan d'Études.—Organisation d'un Cours Triennal.

(Suite.)

Après avoir exposé successivement la série des études de chacune des trois divisions de l'école, de manière à montrer l'emploi du temps de chaque année, nous allons présenter le tableau général de ces études, afin de faire voir comment l'enseignement de chaque branche d'instruction se répartit entre ces trois divisions.

Ce tableau, selon la manière dont on l'examine, permet de voir d'un coup d'œil, soit l'ensemble des études de chaque division, soit la succession des exercices relatifs à chacune des branches d'instruction pendant la durée de l'enseignement dans les écoles primaires.

Nous devons faire remarquer que l'âge inscrit dans ce tableau, comme étant celui des élèves des différentes divisions n'a rien d'absolu ; c'est une simple indication montrant quel âge ils ont en moyenne dans chacune ; mais ils peuvent avoir un peu plus ou un peu moins. Ainsi, les élèves

de la 3^e division pourraient avoir de 6 à 8 ou 9 ans ; ceux de la 2^e, de 9 à 11 ou 12 ; les élèves de la 1^{re} division peuvent de même avoir de 11 à 14 ans. Le classement des élèves dans l'une ou l'autre des trois divisions est en effet déterminé, non pas par leur âge, mais par leur degré d'instruction.

Quant au moyen de faire entrer tous les élèves dans cette classification, depuis l'enfant qui met pour la première fois le pied à l'école, ne connaissant pas encore une lettre, jusqu'à ceux à qui leurs parents veulent faire donner une instruction un peu plus solide, nous devons à ce sujet donner quelques explications.

Notre division triennale comprend, comme on voit, ce qu'il y a d'essentiel dans l'instruction primaire, ce qui s'adresse à tous ; c'est, en quelque sorte, le centre de la place. Mais presque toujours, si l'on veut nous permettre de continuer cette comparaison, chaque ville a ses faubourgs habités les uns par la classe pauvre, et d'autres par une partie de la classe riche. De même, en dehors des trois divisions essentielles de notre plan, il peut y avoir deux petites divisions hors rang :

1^o. Une division préparatoire et temporaire pour les enfants qui arrivent dans le cours de l'année, et qui, ne sachant absolument rien, ne peuvent être placés avec les autres élèves. C'est une division où les enfants ne font que passer, et où ils ne restent que juste le temps nécessaire pour qu'un moniteur puisse les mettre en état d'entrer dans la 3^e. Il est bien entendu qu'on leur apprend uniquement ce qu'il y a d'essentiel pour qu'ils puissent suivre avec fruit les mêmes leçons que leurs petits camarades.

2^o. Une division supérieure, composée d'un petit nombre d'élèves suivant les leçons de la 1^{re} division, parmi lesquels le maître prend ses moniteurs, et à qui il donne quelques leçons spéciales, en dehors des classes, soit, selon les circonstances, avant celle du matin ou après celle du soir, soit rarement entre les deux. Ces élèves participent en outre, d'une manière spéciale, aux exercices pratiques dont nous avons parlé et qui peuvent avoir lieu, à l'occasion, le jeudi ou le dimanche.

Nous pensons, du reste, que des trois divisions normales du plan, la 3^e et surtout la 2^e seraient celles où les élèves seraient le plus nombreux. Ainsi, en prenant pour base une école de 50 élèves, on peut supposer que la 3^e division en comprendrait de 15 à 18 ; la 2^e, de 18 à 20, et la 1^{re}, seulement environ une douzaine. On comprend, d'ailleurs, que ces nombres sont purement approximatifs, et qu'ils doivent varier, non seulement d'école à école, mais encore d'une année à l'autre dans la même école, en raison de l'instruction des élèves.

La plus grande objection qui puisse être faite contre l'adoption de ce plan triennal provient de la difficulté de classer convenablement tous les élèves dans une organisation qui se compose d'un cours de trois années et ne comprend, en conséquence, que trois divisions. Il est évident, en effet, que la généralité des élèves ne pourra avoir étudié avec fruit, dans l'espace de trois années, l'ensemble des matières du programme.

Que faire alors, dira-t-on, des élèves qui, à la fin d'une année, ne sont pas en état de passer dans la division supérieure ? Les remettre dans la division dont ils viennent de suivre les leçons.

Mais ils étudieront ce qu'ils ont déjà étudié, ils referont ce qu'ils ont fait. C'est vrai, mais il n'y a pas moyen de s'y prendre autrement. Du reste, on a vu déjà que l'inconvénient n'est pas aussi grand qu'il peut le paraître. Qu'on nous permette, toutefois, une nouvelle remarque.

L'objection qu'on peut faire contre un cours triennal ne s'adresse pas, en réalité, à ce cours ; elle s'applique au fond à l'organisation de toute école où l'instituteur est seul pour faire la leçon à tous les élèves. Il est évident qu'à mérite

RÉPARTITION DE L'ENSEIGNEMENT ENTRE LES TROIS DIVISIONS D'UNE ÉCOLE DE 50 A 60 ÉLÈVES.

DIVISIONS.	LECTURE.	ÉCRITURE.	RELIGION.	LANGUE FRANÇAISE.	ARITHMÉTIQUE ET SYSTÈME MÉTRIQUE.	DESSIN LINÉAIRE ET GÉOMÉTRIE PRATIQUE.	GÉOGRAPHIE et HISTOIRE.	CONNAISSANCES USUELLES.	CHANT.
3 ^{me} DIVISION. — 7 à 9 ans.	Éléments de la lecture : lettres, syllabes, mots et phrases. Commencement de la lecture courante.	Exercices d'écriture sur l'ardoise d'abord puis sur le papier. Tracé des lettres et des chiffres; mots et phrases. Exercices en demi-fin.	Étude des principales prières. Petit catéchisme du diocèse. Premières notions d'histoire sainte.	Épellation des mots sur les livres ou sur le tableau, puis de mémoire, comme introduction à l'orthographe. Explication du sens des mots	Étude des nombres et exercices de numération. Petits exercices de calcul mental : addition et soustraction. Table de multiplication.	Exercices de dessin linéaire sur l'ardoise et sur le tableau. Tracé des lignes et combinaisons de lignes droites			Pendant les marches, les enfants qui en sont capables commencent à chanter les airs qu'ils ont appris en les entendant.
2 ^{me} DIVISION. — 9 à 11 ans.	Lecture courante. Lecture de livres moraux donnant lieu à des interrogations et à des explications de toutes sortes.	Écriture cursive. Exercices en fin, demi-fin, en moyen et demi-gros. Démonstration des principes sur le tableau.	Étude du catéchisme du diocèse en entier, et s'il est possible, des Évangiles des dimanches. Histoire sainte jusques et y compris la vie de N. S. J. C.	Éléments de la grammaire française. Noms et articles. Adjectifs et pronoms. Verbe et conjugaisons. Mots invariables. Exercices d'orthographe pendant toute l'année.	Numération écrite. Addition, soustraction, multiplication et division sur les nombres entiers et décimaux. Premières notions du système métrique.	Exercices de dessin linéaire à la main, sur le papier et sur le tableau. Croquis sur l'ardoise et sur le papier. Dessin d'objets usuels.	Premières notions de géographie données principalement d'une manière expérimentale et sur le terrain. (Histoire sainte. V. religion.)	Notions familières des connaissances usuelles dans des leçons communes aux élèves de la 2 ^e et de la 1 ^{re} division.	Les élèves exécutent, pendant les marches et les mouvements les chants en usage dans l'école.
1 ^{re} DIVISION. — 11 à 13 ans.	Continuation de la lecture courante. Exercices de lecture expressive. Les élèves sont exercés à rendre compte de ce qu'ils ont lu.	Continuation des exercices d'écriture cursive, et démonstration des principes. Exercices d'écriture en ronde. Les élèves sont exercés à dresser des comptes, mémoires et tableaux.	Évangiles des dimanches et fêtes et revue du catéchisme du diocèse. Explication du dogme : fêtes et cérémonies chrétiennes. Histoire abrégée de l'Église.	Complément de la grammaire française. Règles particulières de syntaxe. Continuation des exercices d'orthographe. Exercices de composition et de style.	Fractions ordinaires et complément de l'arithmétique. Théorie et complément du système métrique. Problèmes d'arithmétique et exercices pratiques sur les poids et mesures	Continuation des exercices de dessin linéaire à la main. Exercices de dessin avec les instruments. Dessin d'ornement et de machines. Géométrie pratique. Arpentage : levé des plans; toisé; mesure des surfaces et des volumes.	Éléments de géographie générale. Géographie détaillée de la France. Histoire de France jusqu'à nos jours. Tableau chronologique des principaux peuples.	Notions élémentaires de mécanique, de physique, de chimie, d'histoire naturelle, d'industrie et d'hygiène. Données dans des leçons communes, et d'une manière expérimentale aux élèves de la 1 ^{re} division.	Études de chant et de plain-chant. Exercices de mesure, d'intonation et de lecture musicale. Chants moraux et religieux.

égal des maîtres, la meilleure école sera celle où les divisions étant les plus nombreuses, les élèves seront le mieux groupés proportionnellement à leur force.

Mais, si l'instituteur est seul pour instruire toute l'école, il ne peut multiplier les divisions qu'en rendant plus rares et plus courtes les leçons qu'il donne à chacune. Or, si l'on se rappelle que les élèves profitent d'autant moins qu'ils sont plus jeunes, de l'étude solitaire et des devoirs qu'ils ont à faire isolément; si l'on considère que les commençants ne peuvent absolument rien faire seuls, et que ceux-mêmes de la 2^e division ne peuvent pas faire grand-chose avant un certain temps, on comprendra que l'avantage de mettre tout le temps à profit, dans l'organisation triennale, compense et au delà celui d'une meilleure classification des élèves dans un système de divisions plus nombreuses, mais aussi avec les énormes pertes de temps qui en résultent.

En effet, dans le système triennal, les élèves sont pendant la plus grande partie du temps en communication directe avec le maître; les plus jeunes sont continuellement occupés, soit par lui, soit par un moniteur qui leur fait faire des exercices à leur portée. Quant aux autres, le temps pendant lequel ils ne subissent pas l'action directe de la parole du maître est une faible partie de la durée des classes, et alors le travail qu'ils ont à faire n'est jamais assez long pour qu'ils soient exposés à perdre du temps.

Enfin, il ne faut pas oublier que, dans l'enseignement primaire, il s'agit moins d'instruire avec des livres que d'exercer l'intelligence. Il faut avant tout parler avec les élèves et les faire parler. Or, en parlant avec ses élèves et en les questionnant, le maître approprié ses questions, non

pas seulement au degré d'instruction de la division, mais à l'intelligence de l'élève auquel il s'adresse. Il provoque chez celui-ci un travail de l'esprit, beaucoup plus profitable que tout ce que l'élève pourrait apprendre par cœur et exécuter de routine ou sans y faire attention, comme cela arrive le plus souvent avec cette multitude d'études de mémoire et de devoirs écrits dont on accable les élèves pour les occuper.

Quant à l'inconvénient de revoir ce qu'on a déjà vu, il est bien moins grave qu'on ne pense avec les élèves des écoles primaires. Ils ne pourraient guère s'ennuyer de revoir les mêmes choses que s'ils les savaient, ce qui précisément n'est pas le cas, car alors on les aurait fait passer dans la division supérieure. En outre, lors même qu'ils s'en souviendraient, le mal ne serait pas grand : les enfants ne sont pas comme les grandes personnes, ils ne craignent pas les répétitions, ils les aiment au contraire; ils préfèrent d'ailleurs de beaucoup une chose qu'ils ont déjà entendue à une qu'ils ne comprennent pas.

Ajoutons que l'inconvénient, s'il y en avait sous ce rapport, se montrerait plus dans le travail écrit que dans les leçons orales, où, quoi qu'on fasse, il y a toujours du nouveau et de l'imprévu, même lorsqu'on revient sur un sujet. Mais, si le maître sait organiser son enseignement, il ne fera jamais faire identiquement deux années de suite les mêmes exercices et les mêmes devoirs. Il aura toujours pour chaque division deux séries de devoirs et d'exercices, de façon qu'un élève qui recommencera le cours d'une année ne sera jamais dans le cas de faire deux fois le même travail.

D'un autre côté, nous devons faire remarquer que, dans

chaque division, la présence d'élèves qui recommencent le cours de l'année, et qui, par conséquent, ont déjà une idée de ce qu'on apprend, offre de grands avantages au point de vue de l'enseignement. Ils deviennent en quelque sorte les initiateurs de leurs camarades ; ils les mettent sur la voie pour découvrir les choses qu'au lieu de leur exposer, on veut leur faire trouver, ce qui est, comme on sait, la meilleure manière d'enseigner, et surtout de développer l'intelligence. Ils excitent en outre leur émulation en leur montrant ce qu'ils peuvent faire.

Nous croyons avoir ainsi répondu d'une manière satisfaisante aux objections qu'on pourrait faire contre le plan proposé. Il nous reste, toutefois, à donner encore quelques explications sur les moyens de le mettre en pratique dans les écoles, avant d'exposer l'emploi du temps de chaque jour de la semaine, ce dont nous nous occuperons dans le prochain article.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous supposons, en général, une école bien disposée et pourvue d'un matériel convenable. Car, comment introduire une organisation régulière et bien entendue dans une école dont le local ne s'y prête pas ? Comment occuper tous les élèves, s'il n'y a pas de place et si une partie d'entre eux n'a rien de ce qu'il faut pour travailler ? Trop souvent les communes, où les parents se plaignent que leurs enfants n'apprennent presque rien en classe, ne doivent s'en prendre qu'à elles-mêmes de la faiblesse des résultats de l'école. Pour bien faire, il faut avoir de bons instruments.

Pendant, il faut bien se persuader qu'avec du zèle, un maître trouve presque toujours le moyen de suppléer à l'insuffisance d'un matériel incomplet ou défectueux. Un de nos collaborateurs a cité, dans des articles sur cette question, comment il avait vu des maîtres habiles triompher des obstacles que leur opposaient le local ou le mobilier de l'école. Aux expédients ingénieux qu'il rapporte, nous pourrions, si l'espace nous le permettait, en ajouter d'autres dont nous avons été témoin. Mais, sans entrer dans des détails qui nous écarteraient de notre but, nous nous bornerons à dire que, pour occuper tous les élèves comme l'exige le plan proposé, il suffit, à la rigueur, qu'il y ait dans chaque école une méthode de lecture collée sur cartons, et que chaque élève, du moins parmi les commençants, soit pourvu d'une ardoise, percée d'un trou de manière à pouvoir la suspendre à son cou par une ficelle.

Il serait également à désirer qu'un lieu d'un seul tableau noir il y en eût au moins deux ou trois ; le plan pourrait alors être adopté d'une manière complète. Il convient encore que tous les élèves, même les plus jeunes, aient des tables pour écrire. Cependant ce point, malgré son importance, n'est pas absolument indispensable. Ainsi, dans une de ces pauvres écoles où les jeunes enfants n'ont encore que des bancs pour s'asseoir, il n'est pas impossible d'obvier à cette insuffisance du mobilier. Ces enfants, avec leur ardoise posée sur leurs genoux, peuvent faire tous les exercices à la portée de leur âge, ainsi que cela se pratique d'ailleurs dans les salles d'asile. Il n'y a que l'écriture sur le papier qu'il faut ajourner jusqu'au moment où ils peuvent trouver place aux tables. Il en résulte, sans doute, un peu de retard dans leur instruction, mais l'insuffisance des ressources fournies par la commune en est la seule cause.

Quant à la manière de donner l'enseignement, nous avons aussi quelques observations à présenter. La première, c'est que, dans un bon emploi du temps, l'enseignement direct par le maître est, à notre avis, le fondement. Cet enseignement seul peut développer l'intelligence des élèves d'une manière convenable et donner à l'esprit de l'homme les ressources qui lui sont nécessaires pour triompher des difficultés que lui offre l'état de la société, avec ses besoins croissants et avec les transformations perpétuelles de son industrie. Il nous paraît donc indispensable de faire la plus large part aux leçons du maître.

Nous n'excluons pourtant pas, on l'a vu, l'emploi de moniteurs dans les écoles. Nous les croyons, au contraire, également indispensables, même dans les écoles où l'instituteur a un ou deux adjoints. Mais, tout en croyant à leur utilité, nous ne nous en exagérons pas la valeur comme agents d'enseignement.

Dans une école bien organisée, les moniteurs ne sont guère que des répétiteurs. Ils font réciter les leçons, ils interrogent, font faire des exercices pratiques, mais ils n'enseignent pas, c'est-à-dire qu'ils n'exposent pas des règles, des principes, ils donnent, il est vrai, des explications, mais sur des faits déjà expliqués, sauf dans la lecture, où ils doivent pouvoir faire connaître le sens des mots qui se présentent dans les livres ou les tableaux, mots d'ailleurs toujours fort simples si la méthode a été bien choisie.

Dans tous les cas, les moniteurs doivent être sous la surveillance continue du maître, même lorsque celui-ci est occupé à ses leçons : la place qu'il choisit pour les donner a donc aussi son importance sous ce rapport.

En général, toute leçon donnée soit par le maître, soit par un moniteur, doit l'être devant un tableau ; mais lorsqu'il existe plusieurs tableaux noirs dans l'école, le maître peut s'installer à des places différentes. Souvent il se met à l'estrade, rangeant autour de lui la division qu'il instruit, de manière à surveiller en même temps toutes les autres. Cet usage a certainement ses avantages ; mais, dans certains cas, il a des inconvénients. Le maître doit pouvoir se mouvoir avec facilité pour aller partout où sa présence est nécessaire : or, la nécessité de descendre de son estrade et d'y monter à tout instant le fatigue et gêne ses mouvements. Il en est de même pour les élèves dans tous les exercices où ils doivent aller au tableau ; l'obligation de monter sur l'estrade et d'en descendre fait perdre un temps considérable dans les leçons. De plus, le bureau du maître empêche parfois quelques élèves de voir ce qui est sur le tableau ; puis celui-ci, placé de manière à être vu de toute la classe, est souvent trop haut pour que tous les élèves puissent y écrire commodément.

Bonnes pour les cas où le maître a seul à parler ou à démontrer et pour les circonstances où il s'adresse à toute la classe, les leçons à l'estrade ont donc des inconvénients quand les élèves ont des exercices à faire au tableau. Il est bon d'après cela que le maître se place, pour ces dernières leçons, dans une partie de la classe d'où il puisse surveiller aisément toutes les divisions et avoir l'œil sur ses moniteurs, pour savoir comment ils remplissent leur tâche. Pour ces leçons, la meilleure disposition est celle où les élèves sont rangés autour du maître, debout, prêts à aller au tableau sans perte de temps, et leur ardoise à la main, pour suivre les exercices qui s'y font lorsqu'ils n'y sont pas appelés.

Dans les écoles mixtes, les élèves sont de même rangés autour du maître, les garçons d'un côté et les filles de l'autre. Mais, au sujet de la cloison que divise ces écoles en deux parties, nous devons faire une remarque qui importe au bon emploi du temps si nécessaire pour assurer le succès de l'enseignement. On a déjà dit ici que cette cloison, suffisamment élevée pour empêcher les élèves des deux sexes de se voir et de communiquer lorsqu'ils sont au travail, ne doit pas l'être de manière que le maître ne puisse voir les deux catégories d'élèves de tous les points de la salle. Mais cette précaution ne suffit pas : il faut encore que la cloison soit disposée de telle manière qu'elle donne au maître un libre accès pour passer d'un compartiment dans l'autre.

Si la cloison s'avance jusqu'à l'estrade, comme c'est souvent le cas, le maître, pour aller d'un côté dans l'autre, est forcé de monter sur son estrade et d'en faire le tour. Il en résulte des pertes de temps considérables, et souvent, pour les éviter on s'opurgner de la peine, le maître se contente d'interpeller les élèves au lieu de se rendre où sa présence semblerait nécessaire. Pour prévenir cet inconvénient, il est bon que la cloison s'arrête presque à fleur de la première

table, afin de laisser la circulation libre pour le maître entre celle-ci et l'estrade.

Il est également bon qu'une porte soit pratiquée à l'autre extrémité de la cloison entre le mur et la dernière table, afin que le maître puisse également passer par là d'un compartiment dans l'autre quand le besoin l'exige. Il arrive, en effet, très-fréquemment, et notamment pendant les leçons d'écriture, que le maître se trouve au bout de sa classe, à côté de la cloison, dans le compartiment affecté à l'un des sexes. S'il a besoin de passer dans l'autre pour donner ses soins aux élèves de l'autre sexe, il lui faut alors faire le tour entier de la classe. Alors, ou il perd du temps, ou bien il reste où il est ; mais dans l'un ou l'autre cas, c'est au détriment des élèves.

Ceux qui savent combien les fonctions d'instituteur sont difficiles en elles-mêmes, et à quel degré il doit se multiplier et utiliser tous les instants, ne s'étonneront point de ces recommandations minutieuses ; ils savent combien il importe de diminuer les obstacles que les maîtres peuvent rencontrer sous leurs pas, et ils n'ignorent pas que des détails, en apparence insignifiants, ont une grande influence sur le bon ou le mauvais emploi du temps.

J.-J. RAPET.

(A continuer.)

Exercices pour les Elèves des Ecoles.

Vers à apprendre par cœur.

LA CIGALE ET LA FOURMI.

La cigale ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue :
Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermi-seau.
Elle alla crier famine
Chez la fourmi, sa voisine,
La priant de lui prêter
Quelque grain pour subsister
Jusqu'à la saison nouvelle :—
Je vous paierai, lui dit-elle,
Avant l'ôit, foi d'animal,
Intérêt et principal.
La fourmi n'est pas prêteuse,
C'est là son moindre défaut.—
Que faisiez vous au temps chaud ?
Dit-elle à cette emprunteuse.—
Nuit et jour à tout venant
Je chantais, ne vous déplaît-elle ?
Vous chantiez, j'en suis fort aise !
Eh bien ! dansez maintenant.

LAFONTAINE.

LA CIGALE, LA FOURMI ET LA COLOMBE. (1)

Eh bien ! dansez maintenant !
A dit la fourmi cruelle.
La colombe survenant :
" Pour la cigale, dit-elle,
J'ai des graines à son choix.
Si la pauvre créature,
Ne reçut de la nature
Pour tout trésor que sa voix,
De fait faut-il qu'elle meure ?
Vous travaillez à toute heure ;
Elle chante les moissons :
Ainsi, tous nous remplissons
La loi que Dieu nous impose."
L'oiseau, sans dire autre chose
A tire-d'aile aussitôt
Part, et rapporte bientôt
Forcés grains dont la cigale
A son aise se régale.

(1) La seconde de ces fables sert, comme on voit, de correctif à la première. Lafontaine avait couru le risque de donner une leçon de dureté tout en donnant une leçon d'économie. Lachambeaudie ajoute à la leçon d'économie une leçon de charité. L'instituteur devra l'arranger de manière à ce que les élèves profitent des deux leçons.

O fourmi ! ta dureté
A l'égoïste peut paraître :
Colombe, moi je préfère
Ta tendre simplicité.

P. LACHAMBEAUDIE.

Sujet de Composition.

LA BATAILLE DE CARILLON.

Tandis que le général Amherst et l'amiral Boscawen cueillaient des sauriers dans l'île du Cap-Breton, sur le bord de la mer, le général Abercromby, tapi au fond du lac Saint-Sacrement, sur la frontière centrale du Canada, dévorait dans l'immobilité et le silence la honte de la cruelle défaite qu'il venait d'essuyer.

Ce général s'était avancé avec 7000 hommes de troupes régulières, 9000 miliciens et 4 ou 500 Sauvages pour attaquer le général Montcalm qui défendait, de ce côté, l'entrée du Canada avec 3000 hommes, et qui s'était retranché sur les hauteurs de Carillon. L'armée anglaise, composée de plus de 15,000 soldats d'élite, marchait au combat avec toute la confiance que donne une grande supériorité numérique. Montcalm chargea 300 hommes de la garde du fort Carillon, dont on voit encore les ruines, et 3,300 de la défense des retranchements, que leur peu d'étendue permit de garnir sur trois hommes de hauteur. L'ordre fut donné à chaque bataillon de tenir en réserve sa compagnie de grenadiers et un piquet de soldats rangés en arrière et prêts à se porter où le besoin le demanderait. Le chevalier de Lévis arrivé du matin même de sa personne, fut chargé du commandement de l'aile droite, ayant sous lui les Canadiens formant l'extrême droite sous les ordres de M. de Raymond ; M. de Boullamarque reçut le commandement de l'aile gauche. Le général Montcalm se réserva celui du centre.

A midi et demi, les gardes avancées rentrèrent dans les lignes en faisant avec les troupes légères anglaises. Un coup de canon tiré du fort, donna le signal aux troupes de border les ouvrages.

Le général Abercromby forma son armée en quatre colonnes pour attaquer tous les points à la fois. Les grenadiers et l'élite des soldats, choisis pour composer la tête des colonnes, reçurent l'ordre de s'élaner contre les retranchements, la bayonnette au bout du fusil et de ne tirer que quand ils auraient sauté dedans. En même temps un certain nombre de berges devaient descendre la rivière à la chute pour menacer le flanc gauche des Français. A une heure les colonnes ennemies se mirent en mouvement, entremêlées de troupes légères parmi lesquelles il y avait des indiens. Ces Sauvages couverts par les arbres, ouvrirent le feu le plus meurtrier dès qu'ils furent à portée. Les colonnes sortirent du bois, descendirent dans la gorge en avant des retranchements, et s'avancèrent avec une assurance et un ordre admirables, les deux premières contre la gauche des Français, la troisième contre leur centre, et la dernière contre leur droite en suivant le pied du coteau, dans le bas-fond où se trouvaient les Canadiens. Le feu commença par la colonne de droite, et s'étendit graduellement d'une colonne à l'autre jusqu'à celle de gauche, qui chercha à pénétrer dans les ouvrages par le flanc droit du chevalier de Lévis. Cet officier, voyant le dessein de cette colonne composée de montagnards écossais et de grenadiers, ordonna aux Canadiens de faire une sortie, et de l'attaquer en flanc. Cette attaque réussit tellement, que le feu des Canadiens joint à celui des deux bataillons placés sur le coteau, obligea la colonne de se jeter sur celle qui était à sa droite afin d'éviter un double feu de flanc. Les quatre colonnes, forcées de converger un peu en avançant, soit pour protéger leurs flancs, soit pour atteindre le point d'attaque, se trouvèrent réunies en débouchant sur les hauteurs. Dans le même moment, une trentaine de berges se présentèrent sur la rivière à la chute pour menacer la gauche des Français. Quelques coups de canon tirés du fort, qui en coulèrent deux bas, et quelques hommes envoyés sur le rivage, suffirent pour les mettre en fuite. Le général Montcalm avait donné ses ordres pour laisser avancer les ennemis jusqu'à vingt pas des retranchements. Cet ordre fut ponctuellement exécuté. Lorsqu'ils arrivèrent à la distance indiquée, la mousqueterie assaillit ces masses compactes avec un effet si prompt et si terrible qu'elles tressaillirent, chancelèrent et tombèrent en désordre. Forcées de reculer un instant, elles se reformèrent néanmoins aussitôt et revinrent à la charge ; mais oubliant leur consigne, elles commencèrent à tirer. Le feu devint alors d'une vivacité extrême sur toute la ligne et se prolongea fort longtemps, jusqu'à ce qu'enfin après les plus grands efforts, les assaillants fussent obligés de lâcher le pied une seconde fois en laissant le terrain jonché de leurs cadavres. Ils s'arrêtèrent à quelque distance pour prendre haleine et se réorganiser ; ils reformèrent leurs colonnes et au bout de quelques instants se précipitèrent de nouveau sur les Français malgré le feu le plus vif et le plus soutenu qu'on eût

jamais vu. Le général Montcalm s'exposait comme le dernier des soldats. Du côté où il s'éta placé, il se portait sur les points qui périlliciaient pour donner ses ordres ou conduire des secours. Après des efforts inouis, les Anglais furent encore repoussés.

Étonné de plus en plus d'une résistance si opiniâtre, le général Abercromby, qui avait en que rien n'oserait tenir devant lui avec les grandes forces qu'il avait à sa disposition, ne pouvait se persuader qu'il échouerait devant un ennemi si inférieur en nombre ; il pensait que, quelque fut le courage de ses adversaires, ils finiraient par se lasser d'une lutte dont la violence et la durée ne feraient qu'empirer leur perte. Il résolut donc de continuer ses attaques avec la plus grande énergie jusqu'à ce qu'il eût triomphé ; et depuis une heure jusqu'à cinq ses troupes revinrent six fois à la charge et furent repoussées chaque fois avec des pertes considérables. Les fragiles tempéraments qui protégeaient les Français prirent en fou à diverses reprises dans le cours de l'action.

Les colonnes ennemies n'ayant pu réussir dans les premières attaques faites simultanément sur le centre et sur les deux ailes de Montcalm, se joignirent pour faire des efforts communs ; elles assaillirent ainsi réunies tantôt la droite, tantôt le centre, tantôt la gauche des Français sans être plus heureuses. C'est contre la droite qu'elles s'acharrèrent le plus longtemps et où le combat fut le plus meurtrier. Les grenadiers et les montagnards écossais continuent à charger pendant trois heures consécutives sans se rebouter ni se rompre. Les derniers surtout, commandés par lord John Murray, se couvrirent de gloire. Ils formaient la tête d'une colonne presque en face des Canadiens. Leur costume léger et pittoresque les faisait distinguer entre tous les autres au milieu du feu et de la fumée. Ils perdirent la moitié de leurs soldats et vingt-cinq officiers tués ou grièvement blessés. Mais enfin cette attaque fut repoussée comme les autres, et les efforts des assaillants échouèrent encore une fois devant l'impétuosité calme mais opiniâtre des troupes françaises. Pendant ces différentes charges les Canadiens firent encore plusieurs sorties sur les flancs de l'ennemi et enlevèrent des prisonniers.

À cinq heures et demie le général Abercromby, n'osant plus conserver d'espérance, fit retirer toutes ses colonnes dans le bois pour leur faire prendre haleine avant de faire une dernière tentative et de se retirer tout-à-fait. Au bout d'une heure elles reparurent et commencèrent une attaque générale sur tous les points à la fois de la ligne française. Toutes les troupes y prirent part, mais elles rencontrèrent la même opposition que dans les autres ; et après des efforts inutiles, elles durent abandonner définitivement la victoire à leurs adversaires. Les Anglais se retirèrent en se couvrant d'une nuée de tirailleurs dont le feu avec celui des Canadiens qui sortirent à leur poursuite, se prolongea jusqu'à la nuit.

Les troupes françaises étaient épuisées de fatigues, mais ivres de joie. Le général Montcalm, accompagné du chevalier de Levis et de son état-major, en parcourut les rangs et les remercia au nom du roi de la conduite qu'elles avaient tenu dans cette glorieuse journée, l'une des plus mémorables dans les fastes de la valeur française. Ne pouvant croire cependant à la retraite définitive des Anglais, et s'attendant à un nouveau combat pour le lendemain, il donna ses ordres et fit ses préparatifs en conséquence. Ses troupes passèrent la nuit dans leurs positions ; elles nettoyeront leurs armes et se mirent dès le point du jour à perfectionner les retranchements qu'elles renforcèrent de deux batteries, l'une à droite de quatre pièces de canon et l'autre à gauche de six. Au bout de quelques heures d'attente, ne voyant point paraître d'ennemis, Montcalm envoya à la découverte des détachements, qui s'avancèrent jusqu'à quelque distance de la Chute, et brûlèrent un retranchement que les Anglais avaient commencé à y élever et qu'ils avaient abandonné. Le lendemain, 10, le chevalier de Levis poussa jusqu'au pied du Lac-Sacremont avec les grenadiers, les volontaires et des Canadiens ; il ne trouva que des marques de la fuite précipitée d'Abercromby. Dans la nuit même qui avait suivi la bataille, le général anglais avait continué son mouvement rétrograde vers le lac, et ce mouvement était devenu une véritable fuite. Il avait abandonné sur les chemins ses outils, une partie de ses bagages, un grand nombre de blessés, qui furent ramassés par le chevalier de Levis, et s'était rembarqué à la hâte le lendemain à la première lueur du jour, après avoir jeté ses vivres à l'eau.

Telle fut la bataille de Carillon, où 3,600 hommes avaient lutté victorieusement pendant plus de six heures contre 15,000 soldats d'élite.

Les pertes des Anglais furent considérables. Ils avouèrent eux-mêmes 2,000 hommes tués et blessés dont 126 officiers ; toutes les correspondances françaises leur portent de 4 à 5 mille.

Le gain de cette journée mémorable acrut singulièrement la réputation de Montcalm, que la victoire s'était plu à couronner depuis qu'il était en Amérique.

GARNEAU.

Exercices de Grammaire.

§ 17 Complément des adjectifs.

Le jeune savant.—Un jeune savant danois, nommé Gudmond, ayant été injustement soupçonné d'avoir professé des opinions contraires au gouvernement, fut enfermé à Copenhague dans une prison appelée la tour bleue. Le geôlier de cette prison, vieillard bon et humain envers les détenus confiés à sa garde, voyant combien ce jeune homme était plein de douceur et enclin à l'étude, s'attacha vivement à lui. "Si vous me donnez votre parole, dit-il, de ne point vous tenir prêt à vous élever et de ne point vous monter rebelle à mes exhortations et à mes conseils, je vous placerai dans une chambre bien claire, qui prend jour sur des jardins, et dont la vue sera sans contredit fort agréable à vos yeux."

Le jeune homme fit volontiers cette promesse, et le geôlier le logea dans une chambre remarquable par sa propreté, fort commode et donnant sur une rue déserte toute bordée de jardins, qui n'en étaient séparés que par des barrières à claire-voie. La fenêtre de cette chambre n'était pas même garnie de grilles, aussi était-il facile de s'en échapper, chose à laquelle ne pensa pas notre prisonnier. Comme il était passionné pour l'étude de l'astronomie, il passait une grande partie de ses nuits à observer les astres. Une fois, s'étant trop avancé hors de la fenêtre, il tomba dans la rue ; mais heureusement il ne se fit aucun mal. Lorsque le premier étourdissement causé par la chute fut passé, au lieu de manquer à sa parole et de s'enfuir, ce qui avait compromis le geôlier qui s'était montré compatissant à son malheur, il alla frapper à la porte de la tour et rentra dans sa prison. Le roi entendit raconter la fait ; il voulut examiner lui-même l'affaire de Gudmond, et reconnut que le jeune homme était innocent du délit qu'on lui avait imputé. Il lui rendit la liberté et le combla de bienfaits.

Questionnaire.

I. Relevez les adjectifs de cet exercice qui sont accompagnés d'un complément.

Corrigé.—*Soupçonné* : complément, d'avoir professé ;—*contraire* : complément, au gouvernement ;—*bon, humain* : complément, envers les détenus ;—*confiés* : complément, à sa garde ;—*plein* : complément, de douceur ;—*enclin* : complément, à l'étude ; etc.

II. Relevez les noms qui servent de complément à un autre nom ; faites connaître le nom complément ainsi que le nom complété.

Corrigé.—*Le geôlier de cette prison* : nom complément, prison ; nom complété, geôlier ;—*la fenêtre de cette chambre* : nom complément, chambre ; nom complété, fenêtre, etc.

III. Mettez successivement auprès de chaque adjectif de cet exercice un homme, une femme, des hommes, des femmes, en lui conservant son complément.

Corrigé.—Un homme soupçonné, une femme soupçonnée, des hommes soupçonnés, des femmes soupçonnées d'avoir professé ;—un homme bon et humain, une femme bonne et humaine, des hommes bons et humains, des femmes bonnes et humaines envers les détenus, etc.

IV. Construisez les adjectifs qualificatifs contenus dans cet exercice : 1o. avec deux noms du même genre ; 2o. avec deux noms d'un genre différent.

Corrigé.—1o. Une louve et une chienne jeunes, le père et le fils savants, le capitaine et le soldats soupçonnés, etc. ;—2o. le cheval et la voiture prêts, le peuple et l'armée fidèles, le village et la campagne bordés de jardins, etc.

V. Relevez les noms de cet exercice et donnez des noms et des adjectifs de la même famille.

Corrigé.—*Opinions* : opiniâtreté, opiniâtre, inopiné, préopinant ;—*prison* : prisonnier, emprisonnement ;—*tour* : touret, tourière, tourillon, tournée, tournant, tourneur, tournoi, tournoiement, tournure, tournesol, tournevis, tourniquet, contour, détour, détournement, entour, alentour, entourage, entourure, pourtour, retour ;—*geôlier* : geôlo ;—*gouvernement* : gouverne, gouvernail, gouvernante, gouverneur ;—*vieillard* : vieillesse, vieilleries, vieux, vieillissant ;—*garde* : gardeur, gardien ;—*homme* : humanité, humain ;—*douceur* : adoucissement, radoucissement, doux, douceâtre, douceux ;—*étude* : étudiant ;—*parole* : parage, parleur, parloir, parlement, portementaire ;—*conseil* : conseil, conseil ;—*jour* : journal, journaliste, journée, journalier, ajournement, séjour ;—*jardins* : jardinier, jardinière, jardinage, jardinot ;—*yeux* : œillade, œilleton ;—*promesse* : promis, prometteur, promesse ;—*chambre* : chambrière, chambellan, chambrette ;—*propreté* : malpropreté, propre, proprement, malpropre, approprié, appropriation ;—*barrières* : barre, barrage, barré ;—*grilles* : grill, grillade, grillage ;—*astronomie* : astronome, astronomique, astro ;—*partie* : part, parti, partisan, participation ;—*nuits* : nuitée ;—*rue* : ruelle ;—*étourdissement* : étourderie, étourdi, étour-

dissant ;—*mal* : maladie, malade, maladié ;—*porte* : portier, portière, portail ;—*fait* : forfait, forfajure, bienfait, méfait, satisfait, défaut, parfait, bienfaiteur ;—*affaire* : faisable, faiseur ;—*liberté* : libertin, libertinage.

VI. Relevez les adjectifs et donnez des noms et des adjectifs de la même famille.

CORRIGE.—*Jeune* : jeunesse, rajeunissement ;—*contraire* : contraire, contrariant ;—*bon* : bonté, boni, bonage ;—*humain* : humanité, humaniste ;—*confié* : confiance, confiant, méfiance, défiance, défiant ;—*prêt* : appret, apprêlé, apprêteur ;—*claire* : éclairage, éclair ;—*agréable* : gré, agrément ;—*remarquable* : marque, remarque, marqueur, démarcation ;—*bordée* : bord, bordure, abord, abordable, inabordable ;—*facile* : facilité, difficile ;—*passionné* : passion, compassion, passible, impassible, impassibilité, passif ;—*compatissant* : compatible, compatibilité, incompatible, incompatibilité ;—*innocent* : innocence.

VII. Terminez les phrases suivantes en donnant aux adjectifs un nom complètement relatif au sens :—1. *Le cheval est propre à...*—2. *Le chien est né pour... et pour...*—3. *L'avare est incapable de...*—4. *Le riche est incompatible avec...*—5. *Les livres moraux sont utiles à...*—6. *Un bon écolier est digne de...*—7. *Un bon père se préoccupe de...*

CORRIGE.—1. Le cheval est propre à la course.—2. Le chien est né pour la chasse et pour la garde de nos troupeaux.—3. L'avare est incapable de générosité.—4. Le riche est incompatible avec la vertu.—5. Les livres moraux sont utiles à leurs lecteurs.—6. Un bon écolier est digne d'éloges.—7. Un bon père se préoccupe de l'avenir de ses enfants.

STATISTIQUES POUR EXERCER LA MEMOIRE DES CHIFFRES ET FORMER AU CALCUL.

—La population de la ville du Détroit au Michigan, fondée en 1701 par les français, n'était que de 1,442 âmes en 1820. Elle était de 9,102 en 1840, de 21,057 en 1850 ; en 1858, elle est estimée à 70,000 et sera probablement de 78,000 âmes en 1860.

QUESTIONNAIRE.—Quelle a été la plus grande période d'accroissement relatif ? De combien par cent sa population s'augmente-t-elle en dix ans en moyenne ? En supposant que le même progrès se maintint, qu'elle serait la population probable du Détroit en 1870 ?

—Le montant total des recettes du gouvernement des Etats-Unis depuis son organisation en mars 1789, s'élève à \$1,955,105,226. Là dessus il y a \$1,391,027,497 produit des douanes, \$22,278,043 produit du revenu de l'intérieur, \$12,744,737 produit des taxes directes, \$1,092,227 revenu des postes, \$167,598,341 revenu des terres publiques. Le reste provient de diverses autres sources.

Le revenu de la première de ces 68 années est de \$4,118,913 ; celui de la dernière (1855-6) est de \$73,856,899. Les dépenses de ce gouvernement pendant le même espace de temps se sont élevées à \$1,897,307,050. Là dessus la liste civile a absorbé \$116,091,380 ; l'armée \$48,017,519, la marine \$307,396,792.

QUESTIONS.—Combien ont été en moyenne la recette et la dépense du gouvernement des Etats-Unis par année ? Dans quelle proportion la recette s'est-elle augmentée dans les 68 ans ? Quelle proportion porte chacun des chapitres des recettes et de dépenses mentionnées au total, etc.

AVIS OFFICIELS.



BUREAU DE L'ÉDUCATION, Montréal, 31 mai 1858.

Toutes les municipalités dont les rapports de recensement, pour 1857, n'auront pas été reçus, à ce bureau, le ou avant le quinzième jour de juillet prochain, seront privées de la part de subvention législative qui pourrait subséquemment leur échoir.

NOMINATIONS.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu approuver les nominations suivantes :

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

M. Frédéric M. Ossaye est nommé professeur adjoint. M. Ossaye est chargé des leçons d'agriculture et d'économie rurale.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC.

M. Jean Langevin, Ptre, en remplacement de Sa Grandeur Mgr. Moran, Evêque de Kingston, qui a résigné.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Comté de Bagot.—Ste. Rosalie : MM. André Beauregard et Olivier Sévère.

SEPARATION ET ANNEXION DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu séparer de la municipalité scolaire des Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata, la partie de cette localité qui est ci-après décrite, et l'ériger en municipalité scolaire sous le nom des Trois-Pistoles numéro 1 avec les limites suivantes : toute cette étendue de terrain qui se trouve depuis et à prendre, au nord-est, à la ligne seigneuriale de St. Simon, en courant au sud-ouest, jusqu'à la ligne mitoyenne qui sépare les terres de François Rioux et d'Augustin Beaucher dit Morency, dans le premier rang de la dite municipalité des Trois-Pistoles, formant une longueur d'environ deux lieues et demie et comprenant les arrondissements numéros 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

20. Eriger en municipalité scolaire séparée, la nouvelle paroisse de Ste. Anne de Stukely, dans le comté de Shefford, avec les limites suivantes, comprenant les quatorze premiers numéros dans chacun des onze premiers rangs du township de Stukely, formant une étendue de territoire d'environ cinq milles et demi de front sur environ onze milles de profondeur, le tout borné comme suit, savoir : au sud par le township de Bolton, à l'ouest par le township de Shefford, au nord par le township d'Ely, et à l'est par la ligne qui sépare les quatorzièmes numéros des quinze numéros dans chacun des onze rangs du dit township de Stukely.

(Signé.)

P. J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Éducation.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Delles Philomène Bariteau, Hermine Racine, Louise Allard, Georgia Birs, Elmire Birs, Corinne Birs, Julie Malo, Philomène Aubé, Marie Hébert, Eulalie Beaudry, Louise Chenerert, Adéline Miché, Esther Charat, Mathilde Goyet, Flavie Blanchard, Emma Blain, Adéline Brault, Eliza Gagnon, Philomène Gosselin, Philomène Campbell ; Dame Joseph Chartrand ; Delles Olive Dugal, Henriette Leblanc, Odile Bousquet, Célestine Davignon, Victoria Lemay, Joséphine Constantin ; Sophie Trudeau, Sophie Ricard, Céline Ricard, Olive Landeleine, Rose de Lima Boite, Philomène Bédard, Euphrasie Brière, Philomène Sauvé, Octavie Beauchemin ; Dame Joseph Lanthier ; Delles Adèle Monti, Philomène Piloz, Rose Anna Brady, Philomène Bonneau, Céline Godet, Philomène Foucher, Marguerite Mayer, Malvina Guyon, Adélaïde Charon, Marie Lagranger, Geneviève Champagne, Philomène Rodrigue ; Dames Damien Bertrand, Luc Brunet ; Delles Octavie Couillard, Emilio V. Hamel, Rosalie Brunet, Méline Mireau ; Dame Hercule Lavoie ; Delles Modeste Turcot, Adéline Charlebois, Marguerite Latour, Rose Poirier, Laure Chapelleau, Clara Chapelleau, Julienne Paquet, De Lima Bissonnet, Louise Minville, Hélène Lajoie, Eléonore Deschamps, Céline Beauregard, Marie Auger, Lucie Dauphinois, Virginie Lapré, Céline Dufresne, Philomène Charpentier, Pélagie Benoit, Onésime Chenny, Marguerite Boursier, Euphémie Dégère, Dina Gaudette, Céline Côté, Marguerite St. Germain, Esther Giguère, Marie Lalancette, Céline Allard, Henriette Chartrand, Apolline Cadienx, Philomène Gravelle, Mélodie Morelle, Adéline Lanthier, Clémence Cousin, Marie Beauregard, Marguerite Hervieux, Denise Vinet, Sophie Cellier, Louise Demarbe, Marie Richard, Philomène Sylvestre, Julie Lajunesse, Philomène Boileau, Henriette Paquet, Adélaïde Renaud, Emélie Jumeau, Domitille Charland, Cordelia Le Testu, Emma Collin, Léocadie Brosseau, Almina Foisy et Marguerite Thibodan, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE QUÉBEC.

Delle Marie Louise Turgeon a obtenu un diplôme l'autorisant à enseigner dans les écoles modèles ou écoles primaires supérieures.

Delles Delphine Filteau, Alodie Roirault dit Laliberté, Rose de Lima Péruse, Marie Olympe Lauze, Marie Nodmie Frenette, Joséphine Lemay, Marie Euphémie Péruse, Marie C. Bélanger, Virginie Blanchet, Euphémie Goulombe, Marie Hermine Toussignaut dit Vaudreuil, Marie Bernard, Hortense Auger, Vitalie Péruse, Marie Ursule Bélanger, Emélie Ludovica Vaillancourt, Julie Fraser, Marie Clarice Legendre, Marie Hermine Hamel, Marie Marceline Biron, Marie Zélie Demers, Marie Philomène Cayer, Adéline Boiavert, Marie Delphine Sévigny, Marie Desanges Gignas, Marie Sophie Noël, Marie Desanges Noël, Sarah Fréchette, Elizabeth Aubin, Marie Nathalie Côté, Marie Balsamo Turgeon, Marie Adèle Turgeon, Apolline Leclerc, Pamela Picard ; M. Charles Dolbigny ; Delles Agnes Bardé, Monique Bouchard, Marie Flavie Desgagné ; M. Charles Philippe Martineau ; Delles Léa Tremblay, Marie Zola Charrier, Julie Catherine Audet ; Stephanie ou Sophronie Turcot ; Dame Exilda Sauvageau épouse de M. Frédéric Picard ; Delles Flavie Clémentine Pilot, Marguerite

Marie Obeline Labarre, Marie Anne Blais, Henriette Goulet, Esther Savard, Rose de Lina Angers, Pieric Clémène Gagnon et M. François-Xavier Chabot, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

C. DELAGRAVE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Delle Mary Anna Cameron; MM. D. N. St. Cyr et L. M. St. Cyr, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles académiques.

M. Simon Jude LeBlanc a obtenu un diplôme l'autorisant à enseigner dans les écoles modèles ou écoles primaires supérieures.

Delles Henriette Beaudoin, Clémentine Morrissette, Adèle Duplessis, Clarice Lord, Louise Dupaul, Sarah Lemay, Zoé Martin, Marie Bergeron, Eliza Genest, Caroline Héon, Adéline Genest, Céline Ayotte, Mathilde Lefebvre, Philomène St. Cyr; M. Joseph Mathou; Delles Sophie Gagnon, Eluire Traversy, Philomène Bourque, Marie Pronlx, Henriette Leblanc, Aurélie Ringuette, Annette Gravel, Eléonore Genest, Caroline Faucher, Hedwige Goupille, Elizabeth Vidal, Céline Champoux, Edile Poisson, Rebecca Courtois, Eugénie Courchène; Dame Hedwige Gill; Delles Olive Blais et Emilie Blais, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

J. HERBERT,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE KAMOURASKA.

Delles Malvina Fortier, Mélanie Michaud, Philomène Lamarre, Eugénie Ouellet, Marie Emélie Auctil, Victoire Bérubé et Philomène Lagacé, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

P. DUMAIS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE STANSTEAD.

MM. Alonzo G. Martin, Wm H. Mayo, Eli Ives, Jr., et Henry C. Rogg, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles ou écoles primaires supérieures.

Delles Mary Osgood, Adélaïde Ives, Elizabeth E. Long, Elvira Hall, Eléonore Elliott, Nancy M. Rafferty, Mary Pierce, Sydin J. Labree, Sarah Boisvert, Julie Legendre, Luce Dufresne, Miron Lebourveau et M. James Winslow, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

S. A. HURD,
Secrétaire.

BOUS OFFERTS AU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

De M. l'abbé Daniel, Montréal: Annales de l'Œuvre de la Sainte Enfance, 8 vols. in-12, et 50 exemplaires du Rapport de la même œuvre pour le Canada, la province d'Halifax et les Etats-Unis.

De M. George B. Faribault, de Québec: Collection de Mémoires et de Relations sur l'histoire ancienne du Canada, (quatre exemplaires) brochure in-8; Voyages et Découvertes au Canada entre les années 1534 et 1542, par Jacques-Cartier, le sieur de Roberval, etc., (quatre exemplaires) brochure in-8; Catalogues d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, (quatre exemplaires) et une médaille (bronze) commémorative de la défense de Québec en 1690, par M. de Frontenac.

De M. le Grand-Vicaire Gazeau, de Québec: *Institutiones Philosophicae ad usum Juventutis*, par M. Demers, in-8. (quatre exemplaires); Observations sur l'histoire du Canada de M. Brasseur, de Bourbourg, par M. Ferland.

De MM. Augustin Côté et Cie., de Québec: Etude sur l'Union projetée des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, brochure in-8 (neuf exemplaires).

De M. Charles Northend, A. M., New Britain, Connecticut, E. U.: *The Teacher and the Parent, a treatise upon common school education*, par lui-même, 1 vol. in-8.

De M. le Chanoine Fabre: Annales de la Propagation de la Foi du diocèse de Montréal.

BIBLIOTHEQUE DU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Toute personne ayant maintenant en sa possession des livres appartenant à cette bibliothèque, est priée de les remettre au plus vite. Comme on se propose de préparer un nouveau catalogue détaillé et raisonné, la bibliothèque sera fermée jusqu'à sa publication.

Par ordre, J. LEXON, Bibliothécaire.

INSTITUTEUR DISPONIBLE.

M. Henri Corvin Zmijowski, entreprendra d'enseigner le français, l'arithmétique et la calligraphie. M. Zmijowski se munira d'un diplôme pour école élémentaire, à la prochaine réunion du Bureau des Examineurs du district de Montréal.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) JUIN, 1858.

Séance Annuelle de l'Université McGill.

Le *Lower Canada Journal of Education* contient un compte-rendu détaillé de cette solennité littéraire, que le manque d'espace nous a empêché de mentionner dans notre dernière livraison. Les autres journaux ont reproduit au long les divers discours prononcés par les professeurs et par les élèves; nous avons remarqué celui qu'à prononcé, en langue française, M. le Dr. Robitaille, de Varennes, au nom des élèves de la faculté de médecine. Parmi ceux qui ont remporté des prix, nos lecteurs remarqueront plusieurs noms français, celui de M. Audy, de Toronto, dans la faculté de médecine, et ceux de MM. Girouard, Ricard, Jodoin, Doure et Pariseau, dans la faculté de droit.

Un discours et une pièce de vers couronnés au concours ont été lus, le premier par M. Jenkins, la seconde par M. Dougall. Parmi les diplômes accordés se trouve, pour la première fois, un diplôme d'ingénieur civil obtenu par M. Gooding, veuve de M. Hodges, ingénieur de la compagnie du Grand-Tronc. Le discours d'adieu de la faculté des arts a été prononcé par M. Perkins, celui de la faculté de droit par M. Daly, fils de S. E. le Gouverneur de l'Île du Prince Edouard.

Des discours furent adressés aux élèves de la faculté des arts par le professeur Cornish, à ceux de la faculté de droit par le professeur Torrance, et à ceux de la faculté de médecine par le professeur Hall. Le Principal, M. le professeur Dawson, l'Hon. Juge Day, président du Conseil Universitaire, et l'Hon. Surintendant de l'Instruction Publique, prononcèrent aussi des discours ou allocutions après que l'on eût accordé solennellement les diplômes dans les diverses facultés. L'élite de la société anglaise de Montréal remplissait la salle, beaucoup trop petite pour de telles réunions.

Récompenses.

Les commissaires d'école se sont, depuis quelques années, conformés assez généralement aux recommandations qui leur ont été faites de temps à autres au sujet des distributions de prix. Nous croyons donc devoir attirer leur attention, dans ce moment, sur les annonces contenues dans nos colonnes, et surtout sur celle qui leur offre, à si bonne composition, des exemplaires richement cartonnés de notre journal. En contribuant à sa distribution et à ses progrès de cette manière, les commissaires auront atteint plusieurs objets à la fois, et, personnellement, ils ne seront pas sans profiter eux-mêmes d'une manière très légitime, comme lecteurs du journal, de ce qu'ils auront fait pour le répandre. Nos lecteurs ne doivent point perdre de vue que tout le revenu du journal est employé à son amélioration et que, par conséquent, tout ce qu'ils feront pour en étendre la circulation tournera à leur propre avantage. Nous voyons avec regret, cependant, que bon nombre d'abonnés ont négligé de renouveler leur abonnement et nous avons été

forcés de les rayer de notre liste, sans faire d'exception, pas même en faveur des personnes les plus honorables et les plus haut placées dans la société.

Architecture des Ecoles. (1)

QUATRIÈME ARTICLE.

Nous avons, dans deux précédentes livraisons, indiqué les matériaux dont on pouvait faire choix et appelé l'attention sur la manière de les employer. Le judicieux agencement de ces matériaux est très important à connaître et les quelques préceptes que nous allons donner à ce sujet seront utiles aux personnes qui s'occupent de ce genre d'architecture. Nous désignerons, en même temps les parties de l'édifice à élever.

Les maisons ont leur étage supérieur abrité contre la pluie, la neige, par une couverture en ardoises, en bardeaux, en planches, en ferblanc, en tôle, en zinc, cuivre ou de plomb, etc. Cette couverture présente le plus ordinairement la forme de deux plans inclinés versant les eaux de deux côtés opposés. Le poids du toit est soutenu par des charpentes dont la disposition est soumise à des règles ; l'ensemble de ces pièces de bois est ce qu'on nomme un comble. Nous allons succinctement décrire les parties de cet appareil.

On place sur la longueur de l'édifice des espèces de cloisons à jour en charpente ; elles sont parallèles et égales, écartées de 9 à 12 pieds, plus ou moins. Toutes les pièces sont assemblées à tenons et mortaises avec la plus grande solidité.

Le long des murs du bâtiment règnent des solives larges et peu épaisses, nommées plates-formes. Ces plates-formes sont quelque fois posées sur le mur même et au bout des entrails ; mais plus ordinairement elles sont posées sur ceux-ci, ou même les plates-formes ont leurs bouts assemblés sur ceux de deux entrails successifs. Ce sont les plates-formes qui portent le poids des chevrons. Les chevrons, distans d'environ un pied les uns des autres, sont assemblés en bas avec la plate-forme ; en haut ils posent sur une pièce nommée faitage. Cette dernière pièce est comme la plate-forme fracturée en autant d'autres mises à bout qu'il y a de formes. Les chevrons sont appuyés et chevillés sur le faitage et la plate-forme. On soutient ordinairement les faitages par des liens qui s'assemblent avec les poinçons.

Les entrails doivent avoir en hauteur $\frac{1}{24}$ de leur longueur ; leur largeur est de $\frac{2}{3}$ de leur hauteur.

Les plates-formes sont des planches ou madriers de 2 pouces d'épaisseur en général.

Les chevrons qui sont ordinairement des bois en grume, ou qui ont encore leur écorce, ont de 4 à 6 pouces de diamètre.

Lorsque les murs de refend d'un bâtiment sont assez rapprochés, on peut se dispenser de construire des formes pour former le comble ; alors on termine tous ces murs en pignons sur lesquels portent les pannes (pièces qui soutiennent ces chevrons) et faitages ; il suffit que la distance entre ces murs de refend ou la portée des pièces de charpente, n'excède pas 20 à 24 pieds. C'est sans contredit la

(1) Voir les livraisons d'avril, juin, juillet, septembre, octobre et décembre 1857, et février, avril et mai 1858.

méthode la plus simple, la plus économique et la plus solide, lorsqu'il est possible de l'employer. Cette espèce de comble s'appelle comble droit en pignon.

Quand aux proportions à adopter entre la base et la hauteur d'un comble, elles sont arbitraires. En Italie, les toits sont presque plats ; aussi y emploie-t-on des tuiles d'une forme particulière pour que l'eau ne puisse filtrer. Mais dans nos climats surtout à cause des neiges qui s'y amoncellent en hiver, on est forcé de rendre la pente assez raide. On regardait autrefois les toits rapides comme une sorte de beauté et on faisait les combles d'une élévation extraordinaire. En général, dans les pays chauds la hauteur des combles peut n'être que le quart ou le cinquième de la base, dans les pays septentrionaux, le tiers ou la moitié suffisent pour préserver les bâtimens de l'intempérie des saisons.

Souvent on perce dans les combles de petites fenêtres appelées lucarnes.

On pratique aussi dans le rampant d'un comble des bates de croisée, dont le chassis sans aile a la même inclinaison que le toit et néanmoins s'ouvre et se ferme à volet ; cette espèce de lucarne s'appelle lucarne en tabatière. L'usage en est encore peu ancien, et n'a pu en effet devenir commun que par l'habitude qu'ont prise les menuisiers, les serruriers, les vitriers, de donner à leurs moindres ouvrages une précision qu'ils réservaient autrefois pour leurs chefs-d'œuvres. Il faut que la lucarne en tabatière ferme bien exactement pour que les eaux de pluie tombent et coulent dessus sans pénétrer à l'intérieur.

Pour partager un appartement en plusieurs pièces, on y dispose des cloisons en charpente qui sont de trois sortes : 1o. Les unes sont composées de planches réunies ensemble à rainures et languettes, portées sur une petite pièce de bois carrée, et soutenues en haut par une autre pièce semblable ; 2o. Les cloisons légères de 3 à 4 pouces d'épaisseur, s'établissent de même sur un sol carrelé ; on dispose en haut et en bas un chevron de 4 à 5 pouces d'équarrissage, où l'on pratique une rainure pour y recevoir les bouts des planches qu'on place à claire voie, et sur lesquelles on latte et l'on applique un enduit de plâtre.

L'escalier est la partie d'un édifice qui sert à monter et descendre, pour communiquer entre les différens étages ; il est formé de parties qu'on nomme marches ou degrés, sur lesquelles on met la plante du pied ; la surface sur laquelle le pied pose est le giron de la marche. On a trouvé par expérience que la montée d'un escalier n'était commode que lorsqu'on l'assujettissait à certaines conditions que nous allons faire connaître ; et quoi qu'il arrive souvent qu'on s'écarte de ces règles pour obéir à d'autres convenances qu'on regarde alors comme plus importantes, cependant il ne faut jamais négliger ces principes lorsqu'on le peut.

1o. La somme de la hauteur d'une marche et de la longueur du giron, doit être d'environ 18 pouces, si l'on fait une marche de 4 pouces d'élévation, le giron devra en avoir 14 de large ; si la hauteur est de 6 pouces le giron en a 12. Cette dernière proportion est la plus usitée, et ainsi de suite.

2o. On ne donne pas moins de 4 pouces de hauteur aux marches pour qu'elles conservent une suffisante solidité, et jamais plus de 7 pouces parce que les marches seraient trop

difficiles à monter. Le giron ne doit pas avoir moins de 10 pouces ; on le mesure au milieu de la longueur de la marche.

30. Toutes les marches ont même hauteur, surtout pour un même étage.

Le palier est un giron plus étendu ayant la longueur 1, 2, 3 et 4 pas ; il interrompt l'escalier et forme repos, la première marche qu'on appelle palière doit avoir un giron plus large que les autres. La rampe ou volée d'escalier est une suite non interrompue de marches d'un palier au suivant ; il est bon de le faire d'un nombre impair de degrés ; on en doit employer trois au moins, et vingt et un au plus, pour que l'escalier soit d'un usage facile et qu'il plaise à l'œil.

Le limon est une pièce de bois portée par le bout isolé des marches qui soutient la rampe en fer ou en bois, sur laquelle on peut s'appuyer lorsqu'on monte ou descend. L'enceinte dans laquelle l'escalier est soutenue et où aboutissent les pertes des différens étages, se nomme cage de l'escalier, car il est rare qu'on le pratique au dehors des murs.

La manière la plus ordinaire de les éclairer est de percer des fenêtres ou au moins des jours de souffrance dans le mur de la cage ; mais il est préférable, la plu part du temps, de tirer la lumière du sommet par une lanterne ou toit vitré. L'escalier est mieux éclairé par un jour qui plonge ; on ne gêne pas un mur en y pratiquant des ouvertures nuisibles, soit à la beauté, soit à la solidité ; et enfin on réserve pour les appartemens une partie de surface de gros mur contigue à l'extérieur, et qui est plus utile à habiter, tandis que l'escalier peut pour ainsi dire être placé partout où l'on veut, quand il tire son jour d'en haut. Actuellement et dans les escaliers un peu considérables, on fait les marches en bois plein et on les pose en recouvrement les unes des autres. On les réunit ensemble par des clefs chevillées. On consolide les limons par de forts boulons en fer qui sont scellés au mur, et traversent la partie de la rampe et l'épaisseur du limon, même, où leur tête demeure encastrée. Les planchers des paliers doivent être hourdés plein (couverts) ainsi que les marches, et lattés et enduits par-dessus, ce qui contribue encore à en consolider beaucoup le bâti.

(A continuer.)

Quinquième Conférence

DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS EN RAPPORT AVEC L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

Plusieurs excellents discours ont été prononcés à cette conférence, entr'autres ceux de MM. Dallaire, Hélu et Beauregard. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant celui de M. Dallaire. L'espace qui nous manque dans cette livraison nous empêche de donner les autres.

Messieurs,

Avant de vous parler de théorie en fait d'enseignement, je crois devoir attirer votre attention sur la conduite que doit tenir l'instituteur pour réussir auprès de ses élèves et sur les moyens dont il faut qu'il se serve pour parvenir à les élever et à les instruire.

Parmi les difficultés sans nombre dont se hérisse la voie qu'il doit suivre pour atteindre ce but, il en est de plus graves les unes que les autres, et c'est celles-là que je veux signaler entre toutes. J'essaierai, en même temps, d'indiquer les moyens de les faire disparaître.

Avant tout, l'instituteur doit s'étudier à gagner l'estime des parents de ses élèves par une conduite qui ne donne prise à aucun

reproche ; il est sûr du même coup que celle de ces derniers ne lui fera pas défaut. De l'amitié de l'enfant à son amour il n'y a qu'un bien court intervalle. Mais comment parvenir à cet autre résultat, le plus important de tous, à mon avis ? La solution de cette question est toute simple : qu'il commence par les aimer lui-même.

En arrivant dans la localité où l'on requiert ses services, le premier soin de l'instituteur est de se rendre aimable à tout le monde. Il s'y trouve pour ainsi dire étranger et les regards se portent naturellement sur lui. Chacune de ses démarches est épiciée, et le moindre faux pas qu'il ferait entraînerait la perte de la bonne réputation qui l'y a devancé. Tout dépend donc du début. Si dès l'abord vous faites des actions propres à vous attirer leur mépris, les contribuables ne vous rendront plus que difficilement l'opinion favorable qu'ils auraient pu avoir de vous.

Dans l'école nouvelle que l'on a confiée à vos soins, faites, en commençant, tous vos efforts pour plaire aux enfans, et si, plus tard, une infraction à sa discipline ou des raisons d'un autre genre vous obligent de recourir au châtiement, soyez d'une prudence extrême dans l'emploi d'un tel moyen de répression ; abstenez-vous de punir, si cela est possible ; il y a souvent sagesse à ne pas le faire. Mais s'il le fallait absolument, faites sentir à l'enfant que vous ne le châtiez qu'à regret, et que ce n'est que pour le rendre meilleur que vous le traitez ainsi. La juste correction que vous lui infligerez alors portera d'heureux fruits.

Afin de créer de l'émulation parmi les enfans de mon école, j'ai eu recours au moyen suivant, que je recommande vivement à chacun de vous, car il me semble efficace. Chaque jour, dans un journal que je tiens à cet effet, j'enregistre les noms des élèves qui se distinguent par leur progrès et leur application à l'étude ; j'y insère également les noms de ceux qui méritent d'être réprimandés pour leur paresse ou châtiés pour des raisons plus graves. La lecture que j'en fais de temps à autre tient presque lieu de récompense aux uns et à presque toujours au effet de corriger les autres.

Il est encore un autre moyen d'émulation que j'ai adopté et qui m'a semblé excellent, le voici : j'ai établi, dans mon école, une association qui se compose de mes élèves les plus avancés ; je leur ai fait faire l'élection de leurs officiers. Ils tiennent registre de leurs procédés, et, chaque semaine, afin de les exercer à la discussion, je leur propose un sujet qu'ils commentent chacun à leur manière. J'ai commencé par leur faire écrire leurs idées ; puis, graduellement, ils prennent l'habitude de le faire sans papier sous les yeux.

La plus grande erreur dans l'enseignement, c'est la multiplicité des méthodes ; car il faut bien se persuader qu'il ne suffit pas d'avoir beaucoup de matériaux à sa disposition pour être bon architecte, beaucoup de soldats sous ses ordres pour être bon capitaine, qu'il ne suffit pas non plus d'avoir beaucoup d'érudition pour savoir enseigner. Combien d'hommes missent les plus vastes connaissances à la plus brillante élocution, et qui pourtant sont incapables de communiquer aux autres la moindre partie de ce qu'ils savent. Mais, au contraire, que d'hommes d'un savoir moins étendu et moins brillant possèdent au plus haut degré le talent de faire passer dans l'esprit des élèves toutes les connaissances qu'ils ont acquises, toutes les idées dont ils sont pénétrés ! Ceux-ci, loin d'avoir pu, comme les premiers, franchir d'un bond tous les obstacles, ont été arrêtés par les moindres difficultés ; ils ont eu le temps d'examiner ces difficultés, de les approfondir, d'en découvrir le point le plus facile ; c'est par ce point qu'ils ont tenté le passage, et c'est par là qu'ils le font tenter à leurs élèves. De ces précieuses observations est né l'art de la didactique, en fait d'enseignement, art qui devait être aussi répandu qu'il est utile. Mais, où irons nous le prendre, nous qui sommes trop pauvres pour fréquenter l'école normale ? A cela je vous répondrai, avec M. Marle, que c'est dans le livre de la nature qu'il faut étudier cet art, et que le créateur l'y a tracé en caractères de feu.

Or, quelle est la meilleure méthode d'enseignement ? C'est sans doute celle par laquelle on peut communiquer de la manière la plus prompte et la plus parfaite, toutes les connaissances que l'instituteur est chargé d'enseigner. Mais comment pourra-t-il parvenir à trouver cette méthode ? Voilà le problème à résoudre, et sur lequel j'ai cru devoir attirer votre attention.

S'il s'agissait d'une théorie complète sur les sons de la voix, nous analyserions l'instrument vocal ; il s'agit de la manière dont les idées entrent dans l'esprit, remontons à la source des idées.

Les aveugles de naissance ne peuvent pas avoir l'idée des couleurs, les sourds-muets ne peuvent pas avoir celle des sons. Moins un homme a de sens, plus le cercle de ses idées est étroit ; le malheureux qui n'en aurait aucun ignorerait tout ce qui se passe dans la nature ; il y aurait entre elle et lui une barrière à jamais insurmontable.

C'est donc par le moyen des sens que tout pénètre dans l'esprit de l'homme. Nous avons cinq sens extérieurs : la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, le toucher. Ces cinq organes s'appellent sens extérieurs par opposition aux parties internes de notre corps dont les mouvements divers nous font éprouver la faim, la soif, etc. Or connaître les couleurs, connaître les sons etc., c'est savoir les distinguer, c'est en avoir l'idée.

Toutes ces idées se rapportent à des objets physiques, ce sont les premières que l'homme a dû avoir. Les idées morales ne sont venues qu'après le sentiment moral que la civilisation a développé en nous. Pour acquérir l'idée de la clémence, par exemple, il a fallu voir l'homme puis-ant accorder un généreux pardon au faible qui l'avait outragé. Ce premier acte de grandeur fit éprouver aux barbares, qui en furent les témoins, un sentiment bien différent de celui qu'ils avaient tant de fois éprouvé, en voyant un autre homme, également puissant, immoler son semblable pour venger son injure ; alors ils conçurent la clémence, ils eurent l'idée de la clémence.

Rapprocher deux idées quelconques et examiner si l'une convient à l'autre, c'est *comparer* ; conclure qu'elles se conviennent ou qu'elles ne se conviennent pas, c'est *juger* ; or, il est évident que toutes les connaissances humaines résultent du jugement prononcé sur le rapport de convenance ou de disconvenance qui existent entre deux idées.

L'algèbre a des formules fondées sur la nature auxquelles on ramène tous les calculs imaginables ; ces formules sont un moule, un cadre de fer où viennent se combiner les divers éléments que renferment dans leur sein la vérité que l'on cherche ; tout sort de ce cadre empreint du sceau de cette vérité, tout alors la révèle et la proclame.

Pourquoi la grammaire n'aurait-elle pas aussi ses formules, au moyen desquelles on ramènerait tous les raisonnements didactiques à un seul, toujours fondé sur la triple opération de ce qui en nous *voit, compare et juge* ? Alors tout deviendrait exact, positif, logique.

Voici un aperçu de cette méthode, que je n'ai pu traiter au long, vu le peu de temps que j'ai pu y mettre ; mais vous reconnaîtrez facilement que le syllogisme en est le ressort principal ou plutôt en est le fondement.

Application.—Tout mot auquel on peut attribuer une qualité est substantif. Ex : Les hommes passent, mais les lois restent ; or je puis attribuer une qualité au mot *homme*, je puis dire grand homme ; donc, *homme est nécessairement un substantif*.

Tout mot qui marque la qualité ou la quantité s'appelle adjectif, or quand je dis : cette personne est *aimable* ; aimable, marque une qualité ; donc *aimable est nécessairement un adjectif*.

Le, la, les, au, aux, du, des, placés avant un substantif, ou avant un adjectif suivi d'un substantif s'appellent articles ; ex : La vertu est aimable. Or le mot *la* est placé avant le substantif *vertu*, donc *la est nécessairement un article*.

Il en est ainsi des autres parties du discours que l'instituteur doit accoutumer l'élève à résoudre par le syllogisme. Il serait aussi à désirer que le syllogisme s'appliquât à toutes les règles de la grammaire, et l'élève aurait bien moins de difficulté à les saisir. Par exemple, au lieu de faire deux règles pour le participe passé précédé de l'auxiliaire *avoir* et de dire : le participe passé précédé de l'auxiliaire *avoir*, s'accorde avec son régime direct quand il en est précédé ; ou le participe passé précédé de l'auxiliaire *avoir*, suivi de son régime direct est invariable, on peut se contenter d'appliquer la méthode syllogisme et dire simplement : Le participe passé précédé de l'auxiliaire *avoir*, s'accorde avec son régime direct quand il en est précédé, or il en est précédé, donc il s'accorde ou, or il n'en est pas précédé, donc il ne s'accorde pas.

Voilà, me direz-vous, une méthode par laquelle on raisonne, il est vrai, mais elle est un peu mécanique ; mais une méthode essentiellement logique et qui est prise dans la nature, ne peut être mécanique. Il n'est pas nécessaire de s'élever avec son élève jusqu'au septième ciel de cette métaphysique vaporeuse, où les jacobins n'ont plus de bases, où les paroles ne sont plus qu'un vain bruit qui frappe l'air, où le savant cesse de se comprendre lui-même. Non, il n'est pas nécessaire d'entreprendre un si périlleux voyage, il suffit de faire toucher en quelque sorte à l'intelligence les objets dont on doit l'entretenir. Là, nous nous comprendrions toujours et nous serons toujours compris. Examinez cette méthode, et vous verrez qu'il est de toute impossibilité que l'élève fasse usage du syllogisme, qui en est le ressort principal, s'il ne conçoit parfaitement le principe qui correspond à ce syllogisme. Dès que l'élève a appris à distinguer toutes les parties du discours, rien n'est plus facile alors que de lui en faire faire l'accord. On n'a plus qu'à lui dire que les parties variables du discours doivent s'accorder les uns avec les autres, par exemple, que l'article détermine le nom ainsi que tous les autres déterminatifs ; que l'adjectif s'accorde avec le nom, que le pronom tient la place du nom, que le verbe s'accorde

avec son sujet, que les uns s'accordent en genre et en nombre, les autres en genre, en nombre et en personne, etc. Ce n'est donc point là que réside la difficulté ; elle est toute entière dans l'opération de l'esprit, qui doit faire reconnaître la différence caractéristique de chaque espèce de mot. Or, cette méthode dirige cette opération de l'esprit ; elle fait trouver cette différence caractéristique.

Sans doute une démonstration si évidente a dû porter la lumière dans l'esprit de l'élève ; mais, remarquez que cette lumière s'affaiblirait bientôt, si l'on ne s'empressait de l'entretenir par de nouvelles et nombreuses applications ; car la meilleure des théories a besoin du secours de la pratique ; la théorie seule ne donne que des idées vagues, et la pratique seule que des habitudes ; la véritable lumière ne jaillit que de l'union de ces deux flambeaux.

Je me résume en deux mots, d'abord, en insistant sur la nécessité de nous attacher l'estime des personnes parmi lesquels les nous vivons, si nous voulons réussir dans l'enseignement ; d'exciter l'émulation parmi les élèves en employant une foule de moyens, car c'est là le grand secret des méthodes, et de travailler à donner de l'importance à l'enseignement.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1856. (1)

(Suite.)

A la suite de ce rapport se trouvent les trois appendices dont nous avons déjà parlé. Le premier contient tous les tableaux statistiques, et nous n'avons d'autre remarque à faire que celle de l'importance de ces statistiques pour le Bas-Canada. Un grand nombre de chefs d'institution, d'inspecteurs d'école et de secrétaires-trésoriers des municipalités, se sont distingués par leur zèle, leur exactitude et la netteté avec laquelle leurs différents tableaux et rapports ont été préparés. Nous sommes fâchés de dire cependant que ceux-là font exception et qu'en général, le département a beaucoup de peine à obtenir les renseignements précieux, dont il fait part au public. Peut-être trouve-t-on la tâche un peu forte ; mais si l'on songeait au travail immense que les officiers du département ont à faire, si l'on réfléchissait un peu plus à l'importance de tous ces renseignements, à l'influence salutaire que leur dissémination exerce sur les progrès de l'instruction publique, à l'intérêt croissant que prend maintenant l'étranger à tout notre mouvement social et intellectuel ; peut-être semblerait-on mieux porté à contribuer par le sacrifice de quelques heures par année, à une œuvre que l'on trouvera d'ailleurs moins rebutante, nous oserions presque dire plus attrayante, à mesure qu'on s'y livrera avec plus de zèle et avec une appréciation plus patriotique de ses résultats. Du reste, il est une considération qui déjà n'a pas échappé aux hommes d'avenir et de progrès que renferme le Bas-Canada, c'est que dans notre siècle, il y a de par le monde une espèce d'opinion générale, qui décide plus encore que la force des armes du sort des peuples ; or, la statistique contribue pour une bonne part à former cette opinion, et, disons-le, ses arrêts ne nous ont pas toujours été bien favorables. Tandis que nos voisins de tous côtés, se sont grandis et exultés à nos dépens, sans imiter leur exagération, tâchons au moins de ne pas nous amoindrir nous-mêmes par notre incurie et notre insouciance !

La seconde partie de l'appendice contient les rapports, circulaires et règlements de l'année. Ces documents ainsi réunis seront précieux aux commissaires d'école et à tous ceux qui prennent une part active dans l'organisation ou

(1) Voir les livraisons de mars, avril et mai.

l'administration des écoles. Nous croyons rendre service à nos lecteurs en leur donnant la liste de ces documents :

Rapport sur la distribution de la subvention de l'éducation supérieure pour l'année 1856.—Tableau de la distribution de la subvention supplémentaire faite aux municipalités pauvres pour l'année 1855.—Circulaire No. 19 aux commissaires et aux syndics des écoles dissidentes concernant l'exécution de la législation récente.—Règlement fait par le surintendant des écoles concernant les dépenses casuelles des municipalités scolaires.—Formules diverses.—Circulaire No. 20 aux inspecteurs d'école concernant la distribution des récompenses dans les écoles.—Circulaire No. 21 concernant la publication du journal de l'instruction publique, l'établissement de la caisse d'économie pour les instituteurs et l'ouverture des écoles normales.—Règlement pour la formation et la gestion de la caisse d'économie pour les instituteurs.—Règlement général pour l'établissement des écoles normales dans le Bas-Canada.—Règlement particulier pour l'admission à l'étude et l'obtention des bourses pour les écoles normales Laval et Jacques-Cartier.—Règlement particulier pour l'admission à l'étude dans l'école normale McGill.—Prospectus de l'école normale Laval.—Prospectus de l'école normale McGill.—Prospectus de l'école normale Jacques-Cartier.

Le troisième appendice (G) contient des extraits des rapports des inspecteurs des écoles. Il eût été impossible d'imprimer ces documents *in extenso* sans faire encourir à la province une dépense bien considérable. On les a donc condensés de manière à former un tableau aussi succinct que possible, de l'état des choses dans chaque district d'inspection. En préparant ces rapports, les inspecteurs devaient tâcher de se renfermer d'eux-mêmes, dans les bornes que comporte la publicité, et surtout éviter d'y inclure ce qui devrait être le sujet de rapports particuliers, sur des difficultés purement locales ; ils simplifieraient de beaucoup par là la besogne du chef du département, et le plus souvent, ils atteindraient plus promptement l'objet qu'ils ont en vue.

Le premier rapport est celui de M. Bruce, dont nous regrettons que tous les tableaux statistiques ne puissent être publiés. Il suffit cependant de ce que nous en donnons, pour faire voir que M. Bruce s'acquitte consciencieusement de sa mission. Ce district d'inspection, à part de la cité de Montréal, se compose principalement de populations protestantes, éparses sur de vastes territoires, et luttant contre de grandes difficultés, résultat inévitable de leur position : il n'est donc point surprenant que M. Bruce n'ait qu'un tableau quelque peu sombre à présenter, et d'ailleurs son zèle même pourrait rendre compte du mécontentement qu'il n'essaie point de déguiser. Nous extrayons ce qui suit de ce rapport :

« Voici quelques préceptes pour bien apprendre à lire aux enfants et leur faire comprendre le sens de ce qu'ils lisent. Ne leur enseignez jamais que ce qui leur sera utile dans la position sociale où Dieu les a fait naître ; faites-leur, s'il est possible, apprécier toute l'utilité de l'enseignement que vous leur donnez ; vous leur inspirerez par là même le désir de s'instruire. Que vos explications soient toujours à la portée de leur intelligence ; évitez ce qui serait trop abstrait. Entourez chaque sujet que vous traitez de ces traits qui vont à l'esprit de l'enfant. Donnez de l'intérêt à vos descriptions, en vous servant pour cela d'anecdotes et de traits de morale. Apportez le plus grand soin à vos explications et ne cessez d'interroger vos élèves que quand vous serez convaincu que tous, jusqu'au moins intelligent, vous auront compris. Que chaque mot, que chaque membre de phrase soit pour eux l'objet d'une étude spéciale. Habituez-les à l'analyse et à rendre compte de ce qu'ils lisent ; et vous-même avant de vous livrer au travail imposé chaque jour au maître d'école, faites toujours au préalable l'étude des matières que vous allez enseigner.

« L'arithmétique, cette science dont personne aujourd'hui ne peut se passer et dont l'usage est presque universel, devrait attirer l'attention de l'instituteur. Il s'est fait beaucoup de progrès sous ce rapport depuis ma dernière visite, mais ce progrès n'est pas encore

assez marquant. Quelques écoles font pourtant exception et on l'y apprend à perfection, mais la plupart des autres laisse grandement à désirer. On s'attache presque toujours exclusivement à l'étude pure et simple d'un auteur dont on suit obstinément les préceptes, bons ou mauvais, et presque jamais l'explication orale ne vient à l'appui de la règle que donne le livre. C'est là une manière d'enseigner que je ne puis m'empêcher de blâmer et avec laquelle on doit rompre totalement.

« L'enseignement de la grammaire se donne aujourd'hui, dans quelques écoles, d'une manière tout-à-fait rationnelle ; mais dans un grand nombre d'autres il n'est pas ce qu'il faut. Les méthodes que l'on y suit tendent plutôt à fatiguer qu'à inspirer le goût de cette étude. La mémoire seule est ce que l'on cultive, l'intelligence n'y est la plupart du temps pour rien, et si l'on s'adresse à cette dernière faculté, on le fait généralement de façon à la rebuter de suite. La sécheresse des principes que l'on veut faire connaître est toujours égale à la sécheresse des explications que l'on donne.

« Je n'ai que peu de chose à dire au progrès que fait l'étude de la géographie. Dans beaucoup de localités cette étude semble l'objet d'antipathies qu'il est difficile de faire disparaître. J'ai vu pourtant quelques écoles où elle est en honneur et où l'on se sert de cartes pour expliquer l'histoire ; j'ai même remarqué, à chacune de mes visites, un accroissement dans le nombre des enfants qui s'y livrent.

« La manière d'enseigner la géographie est défectueuse sous bien des rapports. L'enfant devrait, avant tout, et cela arrive rarement, concevoir ce que c'est que l'étendue ou l'espace, de même qu'en apprenant l'histoire, la première chose qu'il doit posséder c'est une connaissance parfaite de ce qu'on entend par siècle, année, etc. Au lieu de commencer à lui faire apprendre la géographie chez soi, en vue, en quelque sorte, des localités dont on parle, les leçons qu'on lui donne d'une manière aride et quelquefois ennuyeuse, lui font prendre en aversion et le maître qui les lui débite et le livre qui les contiennent. Des dessins tracés sur la planche noire contribueraient beaucoup à familiariser l'enfant avec la forme que prennent les continents, les îles, les océans, etc., et à faire une certaine impression sur son esprit ; et c'est la chose à laquelle on songe le moins. En somme, la manière dont procèdent ici les instituteurs est loin d'être logique. C'est toujours du coquin que l'on va à l'inconnu, et cette méthode qu'ils ne devraient pas perdre de vue est la seule qui puisse produire les meilleurs résultats chez l'enfant dont ils doivent développer l'intelligence.

« Les journaux d'école sont très défectueux. On n'y trouve que les noms, l'âge et l'indication de la présence quotidienne des élèves à l'école, mais jamais nulle trace de ce qui peut faire connaître les branches d'instruction qu'on y enseigne, ni celle du progrès qu'ils y ont fait depuis leur entrée. J'ai recommandé que l'on adoptât la formule suivante, parce que d'un coup d'œil on y voit tout ce que font et apprennent les enfants et parcequ'en ou re elle me donnerait les moyens d'en faire aisément l'examen.

M. Hubert dont le district d'inspection comprend toute la partie du district des Trois-Rivières, qui se trouve au nord de St. Laurent, s'applaudit des changements faits dans la loi qui donnent au Surintendant le pouvoir de contrôler certaines dispositions des commissaires d'école, surtout de la clause qui permet de priver les municipalités récalcitrantes de leur part de la subvention. Il espère que le département de l'instruction publique montrera de la fermeté et ne cédera ni aux plaintes ni aux menaces de ceux qui voudraient prolonger un ordre de choses déplorable. Le moment, ajoute-t-il, est des plus opportuns. On est convaincu partout de l'intention du gouvernement de faire exécuter la loi rigoureusement, et l'on est prêt à donner gain de cause à la sage maxime exprimée dans la circulaire No. 20 : « Qu'il n'y a de justice, d'égalité, et même de sécurité réelles pour chacun que dans l'exécution régulière de la loi envers et contre tous. » Une réaction salutaire s'opère, mais la moindre hésitation, la moindre faiblesse ferait promptement évanouir tout le prestige.

M. Hubert signale dans un grand nombre de municipalités quel que progrès dans l'exécution plus régulière de la loi en ce qui concerne l'apportionnement du fonds des écoles entre les divers arrondissements ; dans quelques-unes on a fourni des tableaux noirs aux écoles, dans un nombre plus petit encore des cartes de géographie ; mais généralement les commissaires se montrent à cet égard d'une regrettable parcimonie. Il y a aussi très peu de paroisses où les écoles soient fournies d'un journal d'école, ou d'un registre de visites. Quelques instituteurs et quelques institutrices ont été obligés, pour ne point priver les élèves des prix qui doivent leur être donnés aux termes de la circulaire du Surintendant, d'acheter eux-mêmes ces registres. Dans plusieurs municipalités le salaire des secrétaires-trésoriers a été élevé ; dans quelques-unes on a porté en compte des dépenses casuelles non autorisées par une délibération

préalable et régulière, contrairement au règlement particulier fait à ce sujet.

Les commissaires visitent peu les écoles ; généralement cependant ils assistent aux examens publics. Il est peu de municipalités où l'on ait fait des réglemens d'école ; M. Hubert est d'avis qu'il en soit fait qui établissent de l'uniformité dans l'enseignement, et fixe les heures d'école et d'autres détails. Quand ces réglemens auront été faits par le Surintendant ou par le conseil de l'instruction publique, ils devraient être imprimés et placés dans un endroit apparent dans chaque école.

L'époque des vacances annuelles et leur durée varient d'une municipalité à l'autre ; l'inspection des écoles souffre beaucoup de ce que l'inspecteur n'est jamais sûr de les trouver ouvertes. Le Surintendant ou le conseil de l'instruction publique devraient faire un règlement qui établit de l'uniformité à cet égard.

Dans beaucoup de municipalités les commissaires laissent vieillir les écoles sans les entretenir ni les réparer comme il conviendrait ; ils sont encore moins disposés à en bâtir de nouvelles ; presque toutes ces maisons existent depuis nombre d'années ; les enfans y souffrent ; les instituteurs y compromettent leur santé. Parceque l'on n'a plus d'aide pour bâtir de la part du gouvernement, on se croit dispensé d'imposer des cotisations spéciales pour cet objet et par une fausse et funeste commisération envers les contribuables on se rend coupable de la plus grande inhumanité envers leurs enfans et envers les instituteurs.

Le salaire de ces derniers augmente graduellement ; cependant il est encore loin de ce qu'il devrait être, et cela provient surtout de la trop grande subdivision des municipalités en arrondissemens. Le grand nombre d'institutrices peu capables qui peuvent s'engager pour une très faible rémunération est en partie la cause de l'insuffisance des salaires accordés aux instituteurs. On devrait partout donner à l'instituteur le logement, et du moins le chauffage en sus d'un salaire ordinaire. M. Hubert cite quelques municipalités où l'on s'est montré sur ce point d'une parcimonie déplorable. A Yamachiche, par exemple, on oblige une institutrice à se pourvoir de poël et de bois de chauffage, et elle doit prendre pour partie de son salaire les chances de la rétribution mensuelle. Elle se serait plainte aux régisseurs, mais les commissaires auraient été jusqu'à défendre à ceux-ci de se mêler de cette affaire et jusqu'à menacer l'institutrice, si elle insistait, de rabattre sur son salaire les jours d'école perdus dans l'hiver, lesquels n'avaient été ainsi perdus que par l'impossibilité où elle avait été de se procurer du combustible. M. Hubert signale avec raison cette conduite comme inique.

A St. Didace les écoles ont été suspendues pendant un mois pour payer les dettes de la construction d'une maison d'école. Les frais de construction, au lieu d'être prélevés par une cotisation spéciale sur la municipalité, ont été pris sur les revenus ordinaires. D'autres irrégularités dans la gestion des affaires de cette municipalité sont aussi mentionnées.

Champlain et Ste. Ursule sont signalés comme s'étant distingués dans les progrès de leurs écoles, et par le zèle, la libéralité et les bonnes dispositions des commissaires. Dans le premier de ces endroits, les personnes instruites et les notables en général, se font un devoir d'assister aux examens publics, qui ont été satisfaisans et même brillants. M. Hubert fait aussi les plus grandes écoles des académies de Yamachiche et des Trois-Rivières, de l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne dans cette ville, et du Pensionat des Religieuses Ursulines. L'académie de M. Lawlor jouit d'une réputation bien grande et bien méritée. Il y a en outre plusieurs écoles indépendantes. L'Institut Canadien et la société philharmonique de cette ville promettent d'y développer le goût de la littérature et des beaux arts ; le journalisme s'y est aussi implanté et y a fait des progrès depuis quelques années ; le goût de l'instruction devra nécessairement s'y développer *pari passu*.

(A Continuer.)

Rapport du Surintendant des Ecoles Communes de la Pensylvanie, pour 1857.

(Suite et Fin.)

L'organisation définitive de son système d'instruction publique est de date très récente. La loi de 1854 et celles de 1855 et 1857 ne laissent que peu de chose à désirer.

L'administration des écoles se compose d'un surintendant en chef, de surintendants de comté, de contrôleurs et directeurs d'école, et de commissaires de comté.

La durée des fonctions du surintendant en chef n'est que de trois ans et c'est le gouverneur de l'état qui le nomme à cette charge. Entr'autres pouvoirs, il a celui de décider sans appel les contesta-

tions qui sont de sa compétence ; il avise, et signe les mandats de paiement sur le secrétaire de la république. Il fait, de plus, chaque année, un rapport à la législature de l'état.

Les attributions des surintendants de comté et leurs devoirs sont nombreux. La loi leur impose l'obligation de visiter, autant et aussi souvent qu'ils le peuvent, les écoles soumises à leur contrôle. Ils sont tenus d'indiquer aux instituteurs les meilleures méthodes soigneusement à suivre ; de voir à ce que l'on n'emploie que de bons maîtres et de faire au surintendant en chef un rapport annuel de l'état de l'éducation dans leurs comtés respectifs. Ils sont élus de vive voix, tous les trois ans, par les directeurs réunis du comté.

Les directeurs et contrôleurs sont au nombre de six et forment une corporation ; ils sont élus par les contribuables ; deux d'entr'eux sortent de charge chaque année et sont successivement remplacés. Ils ont le droit d'établir des écoles, d'imposer et de prélever une cotisation pour leur soutien, d'acheter des terrains et d'y construire des maisons ; d'engager des instituteurs, de les congédier et de fixer le montant de leurs salaires. Ils font choix de livres d'école, admettent ou expulsent certains enfans et font, tous les ans, rapport de leurs procédés au surintendant de comté. De leur côté, à la fin de chaque mois, les instituteurs sont tenus de les mettre au courant des progrès de leurs élèves ; l'omission qu'ils feraient de ce compte-rendu, donnerait au directeurs la faculté de leur refuser le paiement de leur salaire et en entraînerait ainsi la perte entière.

Cette loi de 1854, très sage dans son ensemble, contient néanmoins une disposition qui y fait tache. L'ostracisme d'un genre singulier dont un grand nombre des législatures de l'Union Américaine frappent perpétuellement la race de couleur, se retrouve malheureusement ici, S'ils le jugent à propos, les directeurs, et ils ne seront point obligés de les admettre (ce sont là les termes de la loi) pourront refuser l'accès des écoles communes aux enfans noirs ou mulâtres, quand ces derniers ne seront pas assez nombreux pour qu'on leur en donne une séparée, c'est-à-dire, quand ils ne s'en trouvera pas au moins vingt dans un arrondissement (*school district*). S'il s'y trouve le nombre voulu par la loi, les contrôleurs ou directeurs sont priés de le faire. Or, comme le préjugé ou l'antipathie populaire finissent toujours par l'emporter et il n'y a pas de doute que l'exclusion des enfans de couleur ne soit presque partout absolu. Les devoirs des commissaires de comté se réduisent à peu de chose. Ils sont tenus de transmettre, tous les trois mois, au surintendant en chef, un certificat attestant le nombre des contribuables de leur comté qui y résident, afin que ce nombre serve de base à la distribution de la subvention accordée par la république.

Chaque township, bourg et cité de la Pensylvanie sont constitués, par la loi, en arrondissemens d'école (*school district*).

Tout le territoire de cet état de la république est partagé en douze grands districts qui ont chacun le droit de posséder une école normale. C'est aux propriétaires de biens-fonds qu'est dévolue la faculté d'établir des institutions de ce genre, et il suffit que treize d'entr'eux en formulent la demande pour qu'on la leur accorde. La direction des affaires monétaires de l'école normale appartient à un bureau de syndics élus tous les ans par les contribuables.

L'organisation de ce système d'instruction publique maintenant en pleine vigueur ne saurait être plus complète, et les résultats en sont importants. Que l'on en juge par ce qui suit :

Les soixante et quatre comtés de la république renfermaient, en 1857, 10,000 écoles communes, sans compter celles de Philadelphie ; le nombre des maîtres qui les dirigeaient s'élevait à 12,475, et en y ajoutant celui des instituteurs de cette ville on a l'énorme chiffre de 13,445 personnes se dévouant à l'éducation de l'enfance. Les salaires de ces instituteurs sont, en moyenne, de \$24:00 par mois pour les hommes, et de \$16:60 pour les femmes.

Le nombre d'enfans qui ont fréquenté les écoles publiques, en y comprenant ceux de Philadelphie, offre un total de 596,008.

La subvention accordée, en 1857, par la législature de la Pensylvanie, pour le soutien de ses écoles, a été de \$164,723:55, la somme prélevée au moyen d'impôts locaux, pour le même objet, de \$1,550,579:69 et celle prélevée pour la construction et la réparation des maisons d'école, de \$329,563:38.

Les sommes dépensées en achats de terrains et en constructions s'élevaient à \$444,285:56. Les instituteurs, pour leur part, ont reçu celle de \$1,788,284:45. Ces deux montants réunis forment 2,332,570:01 dollars exclusivement consacrés, en 1857, aux intérêts des enfans pensylvaniens.

Dans cinquante comtés, 1787 maisons d'école sont dans un excellent ordre ; 3,844 ont besoin d'être réparées et 1719 ne conviennent en aucune sorte.

Dans cinquante comtés, l'ameublement de 1,109 écoles est tout ce qu'il faut ; il est de moindre valeur dans 3,324, et atteint les strictes limites du nécessaire dans 3,514.

Dans 48 comtés, le nombre des écoles où l'on n'admet que des élèves qui ont déjà acquis certaines connaissances est de 876; il s'en trouve 4,863 où l'on a réussi à classer les enfants suivant les progrès et le mérite de chacun, et 2,568 où cette organisation fait défaut.

Dans quarante six comtés, le nombre des instituteurs nés dans la Pensylvanie est de 7,795, et 1,243 sont des étrangers.

Dans quarante trois comtés, le nombre des instituteurs qui se destinent exclusivement à l'enseignement et qui se proposent de s'y livrer d'une manière permanente est de 3,227; ceux qui ne s'y adonnent que temporairement est de 5,398.

Ces statistiques ont beaucoup d'importance, en ce qu'elles nous permettent de mettre en regard nos progrès en fait d'éducation populaire et ceux d'un état considéré comme un des plus avancés de l'Union, en ce qui concerne l'instruction de la jeunesse. Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles de la Pensylvanie peut paraître considérable, et il l'est effectivement; mais si l'on compare sa population avec celle du Bas-Canada, on se convaincra facilement que ce rapprochement ne saurait être à notre désavantage.

La rétribution que l'on y accorde aux maîtres et aux maîtresses d'école, nous semble médiocre, et les ressources dont dispose sa riche population lui permettraient probablement de faire davantage.

La carrière de l'enseignement n'y est peut-être pas ingrate; puisqu'un aussi grand nombre de personnes l'embrasse, c'est qu'elle offre nécessairement des moyens d'existence; mais les salaires que l'on accorde en moyenne à nos instituteurs sont beaucoup plus élevés.

Les achats de terrain et les dépenses en constructions, en réparations et en ameublements sont représentés par un très haut chiffre. Le lecteur peut avoir par là toute l'importance que l'on attache en Pensylvanie à ce que les enfans soient convenablement et salubrement logés et à ce que les écoles ne manquent de rien de ce qui est nécessaire. C'est un exemple à imiter.

Petite Revue Mensuelle.

L'Europe ayant tenu moins de place qu'à l'ordinaire dans notre dernière revue, nous lui ferons les honneurs de celle-ci. Nous ne doutons point qu'elle ne s'en montre heureuse et reconnaissante.

La mort de la duchesse d'Orléans, un duel entre un journaliste et plusieurs militaires, et l'ouverture des conférences de Paris, sont les thèmes qui prennent la plus large part dans les divers journaux reçus d'Europe.

La mort de la duchesse d'Orléans venant si peu de temps après celle de la duchesse de Nemours, prouve que le malheur semble s'attacher à la branche cadette des Bourbons, depuis la révolution de Février. Elle n'est rien cependant, comparée à ce qu'elle eut été dans le cours des événements, si la mort n'avait pas enlevé le duc d'Orléans lui-même; car en toute probabilité, la France pleurerait aujourd'hui l'épouse de son souverain.

Tout en Europe sert à des démonstrations politiques ou dynastiques, et les funérailles de la duchesse d'Orléans auxquelles ont assisté plusieurs des anciens ministres et des hommes politiques du temps de Louis Philippe, le service funèbre fait pour elle en France, auquel se sont rendues une foule de notabilités du gouvernement constitutionnel, sont interprétés comme un symptôme de réaction en faveur de ce régime et contre l'absolutisme, chaque jour moins mitigé sous le nouvel empire.

La princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwérin, avait épousé le 30 mai 1837, Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Jean-Rose d'Orléans. Elle en eut deux fils, Louis-Philippe, comte de Paris, qui complètera sa vingt-tième année le 14 août prochain et Ferdinand-Philippe, duc de Chartres, plus jeune de quatre années. La mort de cette princesse a été presque aussi soudaine que celle de la duchesse de Nemours. Elle jouissait d'une grande réputation de courage et de fermeté, et elle passe pour avoir élevé son fils aîné dans toutes les idées, et dans les sentiments qui conviennent à un prétendant à la couronne de France. Elle appartenait au culte luthérien.

Instruit, protecteur des artistes, des littérateurs et des savants, défenseur des idées libérales, habile et brave dans la guerre où il s'était distingué, le duc d'Orléans son époux, jouissait d'une très grande popularité et sa mort avait été le plus terrible coup porté à la dynastie de Louis Philippe avant la révolution de Février. Né à Palerme, le 3 septembre 1810, le duc d'Orléans n'avait que 32 ans, lorsque le 6 juillet 1842, étant sur le point de partir pour inspecter les régiments de St. Omer, il allait à Neuilly faire ses adieux à son père, par un chemin portant le nom satanique de chemin de la Révolte. Les chevaux s'emportèrent, il sauta de voiture et retombant sur le sol il s'y brisa la tête. Une chapelle a été érigée en cet endroit sous le vocable de St. Ferdinand. Il était très populaire dans l'armée, ayant servi à plusieurs reprises, d'abord, sous le maréchal Gérard, en Belgique, où il avait contribué puissamment à la prise d'Anvers, puis en Afrique, où il commanda l'expédition de Mascara, entra dans cette ville après avoir été blessé au combat de l'Hubrah, prit le commandement d'une des deux divisions chargées de forcer les Babouas ou Portes de fer, franchit ce défilé et entra dans la maison-carrée, défit Abdel-Kader en personne au col de la Monzala, et enleva Médéah et

Millanah. Les fortes études qu'il avait faites au collège d'Henri IV lui avaient donné le goût des lettres et des arts, et il réunissait ainsi tous les prestiges qui peuvent contribuer à réduire la *natio mobilis* et inconsistante sur laquelle il semblait appelé à régner.

Les suites d'une rei contre entre un journaliste et des officiers, au dire des journaux anglais, menacent de diminuer considérablement la popularité de l'Empereur parmi les classes éclairées de la France. Pour quelques paroles un peu légères, M. de Péne, rédacteur du *Figaro*, s'est vu en effet obligé de combattre non seulement un premier, mais encore un second adversaire, du nom malsonnant mais bien porté d'Hyenc. La provocation faite par ce dernier immédiatement après un premier combat, est assimilée avec raison à un assassinat; mais l'on craint que l'indulgence militaire ne protège le coupable, et que le cadant *arma toga* ne reçoive une triste variante dans cette affaire, qui a irrité considérablement les esprits. Encore si cette absurde querelle engendrée par toute une armée à un seul homme, pouvait faire passer l'odieuse manie du duel!

Si du reste les bourgeois et les militaires se querellent en France, ils s'accordent mieux que jamais en Canada, grâce surtout au désir que paraissent éprouver les premiers, de marcher sur les traces des héros de l'Inde et de la Crimée. Sans parler du 100e régiment qui va bientôt partir pour l'Europe, emportant avec lui quatre officiers Canadiens-Français: M. Juchereau-Duchesnay, Casault, Carrière et de Bellefeuille, il y a partout une fièvre militaire que l'on n'avait point vu depuis bien des années. Nos compagnies de milice, qui ont fort bonne mine, sont presque constamment sur pied, et c'est au bruit du fifre et du tambour que nous écrivons cette petite revue. En attendant qu'ils aillent verser leur sang pour la patrie, nos braves ont versé forces rasades dans un grand diner que la milice de Montréal vient d'offrir au colonel baron de Rottenburg, qui vient d'échanger sa charge d'adjoint général des milices pour le commandement du centième régiment. On y a parlé de toutes nos gloires militaires et particulièrement du père du colonel, qui servait en 1812 avec de Sallaberry, dont le fils député-adjoint-général doit être, dit-on, promu à la place maintenant vacante.

Mais le plus grand sujet de préoccupation, dans ce moment, c'est la célébration de la fête nationale des Canadiens-Français à laquelle on veut donner cette année une splendeur inusitée. Il y aura à Montréal et à Québec procession et concert-promenade et à la messe solennelle à Notre-Dame, on inaugurerait un jeu d'orgues l'un des plus puissants du monde entier, et qui dans son genre ne dépasserait point notre gros bourdon, la plus grosse cloche de l'univers après celle de Moscou. Au banquet du Marché Bouscours, on lira une pièce de vers de circonstance qu'un ami des Canadiens, M. de Pithusque, a transmis de Paris au président de la société et qui a pour titre: "Les couleurs du Canada." La St. Jean-Baptiste comme on peut le voir dans l'article du vicomte Walsh, a été de tout temps une fête populaire en France et surtout en Bretagne. Quoique St. Jean-Baptiste ne fut point reconnu comme le patron du Canada sous la domination française, on ne manquait jamais à Québec d'allumer sur la place d'Arms le feu de la St. Jean. L'évêque, le gouverneur, l'intendant, tout le clergé, toute la garnison, et toute la population assistaient à cette cérémonie, dont les relations des Jésuites qu'on réimprime maintenant, nous ont conservé l'intéressante description.

La Bretagne, la patrie de Duguesclin, de Jacques-Cartier, de Lamennais et de Chateaubriand, la Bretagne, que l'on pourrait appeler le berceau du Canada, vient de perdre son poète national. Auguste Brizeux, qu'un critique éminent, M. Cuvillier-Fleury, a appelé le Virgile Breton, est mort à Montpellier, le 2 mai. Nous reproduisons aujourd'hui et nous continuerons à reproduire, dans nos prochains livraisons, quelques-unes des poésies de l'auteur de *Marie, des Bretons, des Ternaires*, et de tant d'autres charmants ouvrages. Plus d'un Canadien sentira remuer chez lui la fibre nationale en répétant les chants de Brizeux en l'honneur d'une nationalité vaincue mais fière et persistante, en l'honneur des vieilles mœurs et de la vieille langue de la Bretagne. Qui ne se sentirait ému en lisant ce passage de sa lettre aux frères de Bretagne:

Nous n'irons pas troubler les pères et les mères,
Vous leurs guides secrets, cette lettre est pour vous,
Et n'ayant à parler que de choses amères,
Nous ne parlerons pas dans la langue de tous.

Est-il vrai? dans les bourgs et les plus humbles trôves,
Les écoles d'enfants surgissent par milliers,
Tant que le bruit des flots murmurant sur les grèves
Ne pourrait plus couvrir la voix des écoliers.

Bien, il faut que la terre où toute vie abonde,
Reçoive et rende un jour la semence des blés,
Et que l'esprit de l'homme, autre terrain, féconde
Les germes immortels en lui-même assemblés.

Mais, prêtres, est-il vrai? dans ses classes sans nombre,
Notre langage à nous se résoune jamais!
Nos vieux saints ont pleuré dans leur chapelle sombre:
"Luz, dit Hoel, les fils des guerriers que j'aimais!"

Donc à notre retour, du milieu de la lande,
Le joyeux halliké ne s'élèvera plus,
Les pâtres traîneront quelque chanson normande,
Et nous serons pour eux comme des inconnus.

Oh ! l'ardent rossignol, le linot, la mésange,
 Pour louer le Seigneur n'ont pas la même voix :
 Dans la création tout s'unit, mais tout change,
 Et la variété c'est une de ses lois.

Le dur niveau partout ! O prêtres d'Armorique,
 Si calmes mais si forts sous vos surplis de lin,
 Anne laissa tomber le joug sur la Celtique,
 Sauvez du moins, sauvez la harpe de Merlin !

Par delà le détroit, chez nos frères de Galles,
 On n'a point oublié la bannière d'azur ;
 Le barde vénéré siège encor dans les salles,
 Et des livres fervents prônent le grand Arthur !

Niveleurs imprudents ! la vieille langue éteinte,
 Tous les vices nouveaux chez vous arriveront,
 Et si vous élevez sur l'autel la croix sainte,
 Nul au pied de la croix n'inclinera son front.

Dieu vous donne le soin de la vivante chaîne,
 Il en est temps, sondez ces mystiques anneaux
 Affermissez le roc où doit grandir le chêne ;
 Entretenez la digue où s'amassent les eaux.

Et toi dont le premier j'ai chanté les bruyères,
 Qui vivras dans mes vers avec tes chastes mœurs,
 Pardonne moi Bretagne et pardonne à mes frères,
 Si nous jetons de loin ces sinistres clameurs !

Tout amour est éraillif ! Puis une telle crise
 Semble bouleverser tes flancs près de s'ouvrir !
 Mais, fidèle à toi-même et gardant ta devise,
 Bretagne, tu diras encor : " Plutôt mourir ! "

Il est rare que les poètes meurent riches, et nous avons toute raison de croire que Brizeux n'a pas fait exception à la commune règle, puisque le ministre de l'instruction publique, M. Rouland, par un sentiment qui l'honore, a alloué sur le budget de son département, une somme pour les funérailles du chanteur breton.

Etat des sommes payées par le Département de l'Instruction Publique du 1er Janvier au 31 Mai 1858.

Montant payé depuis le 1er Janvier au 31 Mars 1858, suivant l'état publié dans le Journal No. 5, 1858..... \$149,387 87

Payé du 1er Avril au 31 Mai 1858, savoir :

Pour subvention au écoles communes pour les six derniers mois de 1857.....	\$ 2,705 80
" " pour Education Supérieure.....	780 00
" " Ecole Normale Jacques-Cartier.....	1,035 39
" " Ecole Normal McGill.....	1,384 00
" " Ecole Normal Laval.....	1,685 67
" " Journaux d'Education.....	721 95
" " Dépenses casuelles.....	467 32
" " Bibliothèque du département.....	56 48
" " Livres pour prix.....	171 62
" " Salaires des Inspecteurs.....	4,166 52
" " Municipalités pauvres.....	230 00
	<hr/>
	\$153,790 62

ANNONCES.

LIVRES NOUVEAUX
 POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

Les sous-signés offrent en vente un magnifique assortiment de livres-avec cartonnages illustrés, propres à être donnés en prix aux examens. Prix : Trente sous la douzaine et au-dessus.

On trouvera également tous les livres en usage dans les écoles ainsi que des Plumes Métalliques Françaises, de quinze sous la grosse et au-dessus. Ces plumes sont de beaucoup supérieures à celles de fabrique anglaise.

FABRE & GRAVEL,
 RUE St. VINCENT, No. 50.

Montréal, Juin 1857.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLE
 ET
 AUX INSTITUTEURS.

MM. les Commissaires d'Ecole et les Instituteurs trouveront à la Librairie de M. J. B. Rolland, d'excellentes collections de Livres propres à être donnés en récompenses, aux examens. La Librairie de M. Rolland est en outre des mieux pourvue de fournitures d'école et ses prix sont aussi des plus réduits.
 Montréal, 31 mai 1856.

A VENDRE
 AU
 BUREAU DE L'EDUCATION,
 ET CHEZ
 TOUS LES LIBRAIRES :
RAPPORT
 Du Surintendant de l'Instruction Publique
 pour le Bas-Canada
POUR L'ANNÉE 1856.
 PRIX: 25 Cents ; Avec un Elegant Couvert en
 Toile : 50 Cents.

A VENDRE
 AU
 BUREAU DE L'EDUCATION,
 A MONTREAL.
 ET CHEZ LES
 PRINCIPAUX LIBRAIRES
 DE MONTREAL ET DE QUEBEC :
 LE
 " JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,"
 ET
 "The Journal of Education,"
 POUR 1857.

Les deux journaux reliés en un volume avec un élégant couvert en toile..... \$2.00
 Chaque journal séparé avec couvert en toile..... 1.30
 Chaque journal séparé cartonné..... 1.12

On trouvera ces recueils très propres à être distribués comme récompenses dans les Collèges et les Ecoles. Les Directeurs de Collèges et Académies, les Commissaires d'Ecole et les Instituteurs en général, qui achèteront, pour cette fin, six exemplaires ou plus, obtiendront une RÉDUCTION DE VINGT POUR CENT sur les prix indiqués. Ils pourront se les procurer soit au Bureau de l'Éducation à Montréal, ou au Bureau de Thomas Roy, Ecuyer, Agent du Département à Québec.

Les personnes, qui se proposent d'en acheter, feront bien d'envoyer leurs commandes immédiatement, car nous n'avons en mains qu'un bien petit nombre d'exemplaires.

Des Presses à Vapeur de Sénécal, Daniel & Cie., 4, Rue Saint Vincent.